

② du 1^{er} février au 30 juin 2016 :

- Périodicité ↪ 8 heures : 2 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires)
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de la section foot du collège La Boétie

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2016-03 - PERSONNEL COMMUNAL – MAINTIEN DU DISPOSITIF DE PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Rapporteur : M. MELOT

Un nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est instauré dans la fonction publique d'Etat (décret n°2014-513 du 20 mai 2014). Il a vocation à venir progressivement remplacer les autres régimes indemnitaires existants. Ce dispositif est progressivement transposable aux collectivités au fur et à mesure de la parution des arrêtés ministériels des corps de référence à l'Etat.

Monsieur le Maire propose de maintenir le dispositif de la PFR jusqu'à ce que le RIFSEEP soit applicable de plein droit à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et qu'une délibération générale vienne en préciser les modalités d'attribution

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le dispositif de la Prime de Fonctions et de Résultats dans les conditions prévues par les délibérations du 9 décembre 2011 et 27 juin 2014.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-04 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MARCHE DE SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, TELECOMMUNICATIONS MOBILES, INTERCONNEXION DE SITES ET ACCES A INTERNET - CONVENTION

Rapporteur : M. VANIERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la constitution d'un groupement de commande pour le marché de services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles, d'interconnexion de sites et d'accès à internet auquel participeront les membres suivants :

- Commune de Sarlat – La Canéda (Commune)
- Communauté de Communes Sarlat – Périgord Noir (CCSPN)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale Sarlat-Périgord Noir (CIASSPN)

Il accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande et que la commune de Sarlat soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Il indique que la Commission d'appel d'Offres est composée d'un élu membre titulaire et d'un élu membre suppléant désignés par chaque partie du groupement et de personnalités qualifiées désignées en tant que de besoin à l'initiative du Président de la CAO.

Il élit comme membres de la Commission d'Appel d'Offres Monsieur Gérald ZANIN titulaire, et Monsieur Patrick ALDRIN, suppléant.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande ainsi que toutes les pièces correspondantes au marché et dit que les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

2016-05 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat

de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs suivants :

| EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Fonctionnement | 18 586 429.09 € | 19 942 855.55 € | 1 35 426.46 € |
| Investissement | 3 865 268.54 € | 3 943 626.35 € | 78 37.81 € |
| REPORT 2014 | | | |
| Fonctionnement | 0.00 € | 228 765.63 € | +228 765.63 € |
| Investissement | 1 334 253.78 € | 0.00 € | -1 334 253.78€ |
| RESULTAT CUMULE 2015 | | | |
| Fonctionnement | 18 586 429.09 € | 20 171 621.18 € | + 1585 192.09 € |
| Investissement | 5 199 522.32 € | 3 943 626.35 € | -1 25895.97 € |
| | | TOTAL | + 329 296.12 € |
| RESTES A REALISER 2015 | | | |
| Investissement | 211 705.48 € | 1 332 315.00 € | + 1 120609.52 € |
| | | | + 1 449 905.64 € |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chapitres Articles/Fonctions | Libellés | Dépenses engagées non mandatées | Titres restant à émettre |
|-----------------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|
| Opération 1 : Hôtel de ville | | 15 120.14 € | |
| 2051-020-00000001 | Concessions et droits similaires | 2 880.00 € | |
| 2158-020-00000001 | Autre Matériel | 881.40 € | |
| 21830-020-00000001 | Acquisition Matériel Informatique | 9 971.19 € | |
| 21830-023-00000001 | Acquisition Matériel Informatique | 309.95 € | |
| 2313-020-00000001 | Constructions | 1 077.60 € | |
| Opération 2 : Ateliers Municipaux | | 8 869.80 € | |
| 2313-020-00000001 | Constructions | 8 869.80 € | |
| Opération 3 : Bâtiments Communaux | | 34 015.04 € | |
| 2184-020-00000003 | Mobilier | 174.12 | |
| 2313-020-00000003 | Constructions | 33 840.92 € | |
| Opération 7 : Bâtiments Scolaires | | 2 084.76 € | |
| 2158-212-00000007 | Autre Matériel | 450.00 € | |
| 2313-211-00000007 | Constructions | 996.00 € | |
| 2313-212-00000007 | Constructions | 638.76 € | |
| Opération 8 : Restaurant Scolaire | | | 468 820.00 € |
| 1313-251-00000008 | Subventions d'investissements Département | | 468 820.00 € |

| | | | |
|---|--|--------------|--------------|
| Opération 10 : Cathédrale Saint Sacerdos | | 19 821.60 € | |
| 2313-324-00000010 | Constructions | 19 821.60 € | |
| Opération 11 : Chapelle Pénitents Blancs | | 31 140.00 € | 6 675.00 € |
| 2313-324-00000011 | Constructions | 31 140.00 € | |
| 13-1313-324 | Subventions d'investissements Département | | 6 675.00 € |
| Opération 17 : Tennis Madrazès | | 3 120.00 € | |
| 2313-412-00000017 | Constructions | 3 120.00 € | |
| Opération 21 : Bâtiment Porret | | 2 340.00 € | |
| 2313-020-000000212 | Constructions | 2 340.00 € | |
| Opération 24 : Éclairage Public | | 32 507.60 € | |
| 2315-814-00000024 | Installations | 32 507.60 € | |
| Opération 26 : Voirie et Routes | | 1 083.78 € | |
| 2315-822-00000026 | Installations | 1 083.78 € | |
| Opération 27 : P.L.U. | | 5 472.00 € | |
| 202-824-00000027 | Frais d'études des documents d'urbanisme | 5 472.00 € | |
| Opération 33 : Espaces Verts | | 504.00 € | |
| 2158-823-00000033 | Autre matériel | 504.00 € | |
| Opération 34 : Redynamisation Centre Ville | | | 760 000.00 € |
| 1323-824-00000034 | Subvention d'équipement Département | | 760 000.00 € |
| Opération 35 : Musée-Œuvres et Objets d'art | | 15 084.00 € | |
| 2051-322-00000035 | Concessions et droits similaires | 15 084.00 € | |
| Opération 36 : Festivités | | 11 811.12 € | |
| 2031-024-00000036 | Frais d'études | 7 020.00 € | |
| 2158-024-00000036 | Autre matériel | 4 791.12 € | |
| Opération 43 : Chapelle Pénitents Bleus | | 2 334.96 € | |
| 2313-324-00000043 | Constructions | 2 334.96 € | |
| Opération 45 : Ancien Évêché | | 7 680.00 € | |
| 2313-324-00000045 | Constructions | 7 680.00 € | |
| Opération 46 : Réhabilitation du secteur sauvegardé | | 18 020.68 € | 96 820.00 € |
| 2315-824-00000046 | Installations techniques | 18 020.68 € | |
| 1323-824-00000046 | Subvention d'équipement Département | | 83 180.00 € |
| 1331-824-00000046 | Dotations d'équipements des territoires ruraux | | 13 640.00 € |
| Opération 47 : Petite Enfance | | 696.00 € | |
| 2313-644-00000047 | Constructions | 696.00 € | |
| TOTAUX | | 211 705.48 € | 332 315.00 € |

2016-06 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs suivants :

| EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 215 699.84 € | 331 390.11 € | + 115 690.27€ |
| Investissement | 235 086.69 € | 578 179.23 € | + 343 092.54 € |
| REPORT 2014 | | | |
| Exploitation | | +69 047.53 € | +69 047.53 € |
| Investissement | -9 534.29 € | | -9 534.29 € |
| RESULTAT CUMULE 2015 | | | |
| Exploitation | 215 699.84 € | 400 437.64 € | + 184 737.80 € |
| Investissement | 244 620.98 € | 578 179.23 € | + 333 558.25 € |
| TOTAL | | | +518 596.05 € |
| RESTES A REALISER 2015 | | | |
| Investissement | -336 712.41 € | +24 309.23 € | - 205 892.7 € |
| EXCEDENT GLOBAL 2015 | | | + 312 703.18 € |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chapitres Articles | Libellés | Dépenses engagées non mandatées | Titres restant à émettre |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 2315-00000001 | Installations techniques | 334 246.41 € | |
| 2315-00000002 | Installations techniques | 2 466.00 € | |
| 2762-27 | Créance transfert droits déductibles | | 24 309.23 € |
| TOTAUX | | 336 712.41€ | 24 309.23 € |

2016-07 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), prend acte de la présentation et constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs suivants :

| EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|--------------------------|--------------|----------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 757 368.64 € | 538 485.77 € | -218 882.87€ |
| Investissement | 301 906.33 € | 273 658.65 € | - 28 247.8 € |
| REPORT 2014 | | | |
| Exploitation | | 1 098 106.27 € | + 1 098 106.27 € |
| Investissement | 59 025.21 € | | - 59 025.21 € |
| RESULTAT CUMULE 2015 | | | |
| Exploitation | 757 368.64 € | 1 636 592.04 € | + 879 223.40 € |
| Investissement | 360 931.54 € | 273 658.65 € | - 87 272.9 € |
| | | | + 791 950.51 € |
| RESTES A REALISER 2015 | | | |
| Investissement | 43 832.87 € | 7 305.48 € | - 36 527.39€ |
| EXCEDENT GLOBAL 2015 | | | + 755 423.12 € |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chapitres Articles | Libellés | Dépenses engagées non mandatées | Titres restant à émettre |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| 2315-00000001 | Installations techniques | 43 832.87 € | |
| 2762-27 | Créance transfert droits déductibles | | 7 305.48 € |
| TOTALS | | 43 832.87€ | 7 305.48 € |

2016-08 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs suivants :

| EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|--------------------------|-------------|--------------|---------------|
| | DEPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 33 291.40 € | 68 422.69 € | +35 131.29 € |
| Investissement | 39 313.04 € | 26 999.00 € | -12 314.04 € |
| REPORT 2014 | | | |
| Exploitation | 0.00 € | 66 562.87 € | +66 562.87 € |
| Investissement | 0.00 € | 8 295.92 € | +8 295.92 € |
| RESULTAT CUMULE 2015 | | | |
| Exploitation | 33 291.40 € | 134 985.56 € | +101 694.16 € |
| Investissement | 39 313.04 € | 35 294.92 € | -4 018.12 € |
| TOTAL | | | +97 676.04 € |
| EXCEDENT GLOBAL 2015 | | | + 97 676.04 € |

**2016-09 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE EGLISE
SAINTE MARIE**

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs suivants :

| EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|--------------------------|--------------|--------------|---------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 132 283.28 € | 152 257.91 € | 19 974.63 € |
| Investissement | 77 568.59 € | 44 350.84 € | - 33 217.75€ |
| REPORT 2014 | | | |
| Exploitation | 0.00 € | 0.00€ | 0.00 € |
| Investissement | 69 616.86 € | 0.00 € | -69 616.86 € |
| RESULTAT CUMULE 2015 | | | |
| Exploitation | 132 283.28 € | 152 257.91 € | + 19 974.63€ |
| Investissement | 147 185.45 € | 44 350.84 € | - 102 834.6 € |
| TOTAL | | | -82 859.98 € |
| DEFICIT GLOBAL 2015 | | | -82 859.98 € |

**2016-10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE
CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation et constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il vote et arrête les résultats définitifs suivants :

| EXECUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|--------------------------|--------------|--------------|---------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 825 173.75 € | 830 931.29 € | + 5 757.54 € |
| Investissement | 96 426.29 € | 111 640.04 € | + 15 213.75€ |
| REPORT 2014 | | | |
| Exploitation | 60 499.15 € | | - 60 499.15 € |
| Investissement | | 26 603.75 € | + 26 603.75 € |
| RESULTAT CUMULE 2015 | | | |
| Exploitation | 885 672.90 € | 830 931.29 € | - 54 741.61 € |
| Investissement | 96 426.29 € | 138 243.79 € | + 41 817.50€ |
| TOTAL | | | -12 924.11 € |
| DEFICIT GLOBAL 2015 | | | -12 924.11 € |

2016-11 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 : VILLE, EAU, ASSAINISSEMENT, POLE EMPLOI, EGLISE SAINTE MARIE ET CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme LE GOFF), dit que les restes à réaliser en recettes d'investissement portés aux Comptes Administratifs 2015 constituent des recettes certaines qui peuvent être supérieures aux prévisions budgétaires.

Il déclare que les Comptes de Gestion relatifs aux budgets Commune, Eau, Assainissement, Pôle Emploi, Eglise Sainte Marie et Centre Culturel et de Congrès dressés, pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2016-12 - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur la politique foncière communale et l'établissement d'un bilan des acquisitions et cessions immobilières annexées aux documents budgétaires :

DECISIONS –ACQUISITIONS

| N° de délibération | Nature, Surface | Références cadastrales | Situation | Nom du cédant | Conditions financières |
|--------------------|-----------------|------------------------|----------------------|---------------|------------------------|
| 2015-120 | Terrain | AT 294,165, 298 | Parcelles Peyrenègre | Mr GEANTY | 15€ |
| 2015-09 | Terrain | DL52 | Parcelle Sudalissant | Mr RINGOOT | 500 € |

DECISIONS – CESSIONS

| N° de délibération | Nature, Surface | Références cadastrales | Situation | Nom de l'acquéreur | Conditions financières |
|--------------------|-----------------|----------------------------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| 2015-120 | Terrain | AT155 AT 145 (pour partie) | Parcelles Peyrenègre | Mr GEANTY | 15€ |

REALISATIONS – CESSIONS

| N° de délibération | Nature, Surface | Références cadastrales | Situation | Nom de l'acquéreur | Conditions financières |
|---------------------|-----------------|------------------------|--------------|--|--|
| 23 du 29/05/2009 | Terrain | | Le Petit Mas | SCI La Boissière | 15€ |
| 21 du 25/02/2008 | Terrain | | Peyrenègre | PEMENDRANT ARPONTET FORTUNE LACOMBE GATINEL ISSIER LAMAZE LAMBERT DELMAS | 15€ 15€ 15€ 15€ 15€ 15€ 15€ 15€ |

2016-13 - CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE SANITAIRES PUBLICS – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX. 2016

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) approuve le projet de construction d'un ensemble de sanitaires publics dont le montant estimé à 411 148 € HT et le plan de financement.

Il sollicite l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% et il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|----------|------------|-----------------|------------|-----|
| Libellés | Montant HT | Libellés | Montant HT | % |
| Travaux | 411 148 € | DETR | 164 460 € | 40% |
| | | AUTOFINANCEMENT | 246 688 € | 60% |
| TOTAL | 411 148 € | TOTAL | 411 148 € | |

2016-14-1 - INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 ET FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur : M. VANIERE

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. BONDONNEAU, M. DROIN, Mme LENOEL 3 contre : Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), approuve le projet d'installation du dispositif de vidéoprotection dont le montant est estimé à 96 740 € HT.

Il approuve le plan de financement et sollicite l'Etat au titre de la DETR et du FIPD à hauteur de 40%.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-----------------|------------|-----------------|------------|-----|
| Libellés | Montant HT | Libellés | Montant HT | % |
| Vidéoprotection | 96 740 € | DETR | 38 696 € | 40% |
| | | FIPD | 38 696 € | 40% |
| | | AUTOFINANCEMENT | 19 348 € | 20% |
| TOTAL | 96 740 € | TOTAL | 96 740 € | |

2016-14-2 - INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE SONORISATION URBAINE - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Rapporteur : M. VANIERE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. DROIN), approuve le projet d'installation de sonorisation urbaine dont le montant est estimé à 77 000 €.

Il approuve le plan de financement et sollicite l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|----------------------|------------|-----------------|------------|-----|
| Libellés | Montant HT | Libellés | Montant HT | % |
| Sonorisation urbaine | 77 000 € | DETR | 30 800 € | 40% |
| | | AUTOFINANCEMENT | 46 200 € | 60% |
| TOTAL | 77 000 € | TOTAL | 77 000 € | |

2016-15 - AMENAGEMENT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL D'UN LOCAL - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de d'aménagement d'un local destiné au service Espaces Verts dont le montant est estimé à 170 950 € HT et le plan de financement.

Il sollicite l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% et il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|----------|------------|--------------------|------------|-----|
| Libellés | Montant HT | Libellés | Montant HT | % |
| Travaux | 170 950 € | DETR | 68 380 € | 40% |
| | | CONTRAT VILLE 2015 | 68 380 € | 40% |
| | | AUTOFINANCEMENT | 34 190 € | 20% |
| TOTAL | 170 950 € | TOTAL | 170 950 € | |

2016-16 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – FISAC – ATTRIBUTION AIDES DIRECTES

Rapporteur : Mme VALETTE

En août 2010, la ville de Sarlat a déposé un nouveau dossier pour une dernière tranche dérogatoire et par décision ministérielle du 2 avril 2012, a obtenu le bénéfice de crédits, portant sur le soutien au programme d'animation de l'association des commerçants et à un programme d'aides directes à la modernisation de l'outil de production des commerçants.

Après instruction de demandes par les services de la CCI et décision du Comité de pilotage, il est proposé l'octroi d'une subvention à un bénéficiaire dont le projet est éligible au dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi des subventions suivantes :

| Bénéficiaire | Nature de l'opération | Montant des travaux éligibles | Subvention communale |
|-----------------------------|--|-------------------------------|----------------------|
| Société ROUCHON AMEUBLEMENT | Réhabilitation du magasin et accessibilité handicapé | 30 000 € | 3 000 € |

Il dit que les crédits sont prévus aux budgets et que la collectivité versera la contrepartie FISAC du montant équivalent à la subvention communale.

2016-17 - ANIMATION DU PATRIMOINE – PRESENTATION DES PROJETS 2016 EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC

Rapporteur : Mme ROUANNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses d'animations au titre de l'année 2016 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire » et le plan de financement.

Il sollicite de la DRAC une subvention de 5.000 € afin de cofinancer à hauteur de 7,9 % le coût total de l'opération.

Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016

| Recettes | | Dépenses | |
|---------------|----------|----------|----------|
| - Etat (DRAC) | 5.000 € | | |
| - Commune | 39.690€ | | |
| Total | 44.690 € | Total | 44.690 € |

2016-18 - ANIMATION DU PATRIMOINE – CONVENTION POUR L'EXPOSITION D'ETE AVEC L'ASSOCIATION LUCIEN DE MALEVILLE

Rapporteur : Mme ROUANNE

L'exposition d'été, qui se déroulera du 11 juin au 15 août, porte sur le travail de Lucien de Maleville ; elle s'inscrit dans un partenariat avec l'association Lucien de Maleville, représentée par sa Présidente, Olivia de Maleville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention qui définit les modalités de ce partenariat. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

2016-19 - TRANSFERT DE PROPRIETE – LYCEE - CONSEIL REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES

Rapporteur : M. le Maire

Le lycée Pré de Cordy est aujourd'hui propriété de la ville de Sarlat et mis à disposition de la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes.

Dans son dernier alinéa, l'article L214.7 du Code de l'Education dispose que, lorsque la Région effectue sur les biens immobiliers des lycées, propriété d'une collectivité, des travaux de construction ou d'extension, le transfert de propriété à titre gratuit des établissements concernés est de droit et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, salaire ou honoraire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : Mme LE GOFF, M. CHAMPOU), accepte le transfert de propriété gratuit au Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes des parcelles cadastrées section BV n°2, 3, 4, 5, 6, 67, 68 et 84 formant l'entité foncière du lycée Pré de Cordy.

Il dit que le transfert sera constaté par acte authentique passé en la forme administrative et il autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes inhérents à la concrétisation de la présente décision et notamment l'acte administratif constatant le transfert.

2016-20 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PRELEVEMENT POUR LE PAIEMENT DE DEPENSES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public. Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1.

Il autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, la convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local, à intervenir entre la collectivité, le SDE 24 et le comptable de la Trésorerie de la ville de Sarlat ainsi que le mandat de prélèvement SEPA.

Il s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

2016-21 - PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 – APPROBATION DU DOSSIER DE MODIFICATION DU RESEAU ROUTE DU LOT

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux modification du réseau d'éclairage public route du Lot Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 22.152,10 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 9.230,04 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies

2016-22 - ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION CHEMIN DU PLANTIER – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE 24

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'opération à savoir l'extension de l'éclairage public chemin du Plantier et décide de confier au SDE 24 le projet correspondant.

2016-23 - RENONCIATION DE LA COMMUNE A EXERCER SES DROITS SUR UN BIEN PRESUME SANS MAITRE

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre d'une affaire où il a été demandé à Monsieur Guillaume Buard, responsable présumé au regard de l'article 552 du code civil, d'exécuter des travaux de sécurisation d'une falaise au droit de laquelle des débordements se sont produits sur les parcelles BL 592 et BL 593, la commune de Sarlat a appris l'existence d'un bien *a priori* sans maître dont l'existence était ignorée de tous.

Monsieur Guillaume Buard, dont la propriété est cadastrée EY 138, a entendu renverser la présomption de responsabilité qui pesait sur lui en visant un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Sarlat le 4 octobre 1991 qui, donnant acte au rapport d'un expert qui n'a pourtant pas pu procéder à sa mission, a relevé « *qu'il résulte du rapport d'expertise relatant l'acte de vente passé le 25 février 1918 entre M. Delpech et son auteur, qu'une bande de 60 cm à compter de la coupe du rocher est restée la propriété du vendeur, soit de M. Perrier depuis, disparu ; que le cadastre a ainsi porté par erreur, cette bande de 60 cm comme étant la propriété de M. Delpech (...)* ».

Les services de la commune de Sarlat ont procédé à des recherches pour identifier un propriétaire connu de cet espace, mais ces mesures d'information se sont avérées vaines du fait d'un rapport d'expertise comportant des erreurs matérielles et quelques zones d'ombre, de l'absence de retour du notaire compétent maintes fois sollicité en ce sens (courriers, mails, appels, ...) pour obtenir des éléments propres issus des actes authentiques, et de la posture de Monsieur Buard, propriétaire présumé, se fondant sur l'expertise judiciaire de 1991 pour dire que la bande de terrain de 60 cm à compter de la coupe du rocher tout le long de la falaise demeure la propriété de son prédécesseur, décédé sans qu'aucun héritier n'ait pu être trouvé à ce jour

Une présomption de vacance pèse sur la bande de 60 cm visée par l'expertise judiciaire de 1991 connexe à la parcelle recensée au cadastre sous la référence EY 138 et qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'incorporation de ce bien sans maître ou présumé sans maître dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, dans le cadre de ses pouvoirs de gestion des affaires de la commune, de renoncer à faire valoir ses droits sur le bien présumé sans maître visé précédemment.

2016-24 - ENTREE SUD EST DE SARLAT – BANDE D'ETUDE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : M. le Maire

Une bande d'étude a été instituée par le Département, dans le cadre de l'aménagement de la Voie de la Vallée dans la section giratoire de « Madrazès » - giratoire de « Vialard » (délibération du Conseil Général n°06.CP.111.40 du 27 mars 2006).

Cette bande d'étude, au profit du Département, gèle l'urbanisation sur son tracé pour réserver la faisabilité ultérieure d'un aménagement direct, sécurisé et adapté au trafic de l'entrée Sud-Est de Sarlat et plus globalement de la Voie de la Vallée de la Dordogne.

Ses effets juridiques cessent fin mars 2016 et il appartient aux collectivités concernées de se positionner sur son maintien au-delà de cette date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la reconduction de la bande d'étude instituée par le Département, dans le cadre de l'aménagement de la Voie de la Vallée de la Dordogne, dans la section giratoire de « Madrazès » - giratoire de « Vialard », telle que définie par délibération du Conseil Général n°06.CP.111.40 du 27 mars 2006.

Il dit que l'aménagement de cette entrée Sud-Est de Sarlat devra intégrer une voie de circulation douce, ouverte à tous les moyens de déplacements non motorisés.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Seize, le Huit Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 31 mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DE PERETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Jeanne ROUANNE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Monsieur Bruno PICARD, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Gérard ZANIN, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Monsieur Julien VANIERE à Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Francis LASFARGUE à Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie- Pierre DELATTAIGNANT à Madame Marlies CABANEL, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Nadine PERUSIN à Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Sophie KERVAUT à Madame Marie-Pierre VALETTE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

2016-26 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – FOURRIERE POUR AUTOMOBILES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exploiter le service public de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public, approuve le lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public de fourrière automobile et autorise Monsieur le Maire à engager cette procédure et à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

2016-27 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET GENRAL

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

| EXÉCUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Fonctionnement | 18 586 429.09 € | 19 942 855.55 € | 1 356 426.46 € |
| Investissement | 3 865 268.54 € | 3 943 626.35 € | 78 357.81 € |
| REPORT 2014 | | | |
| Fonctionnement | 0.00 € | 228 765.63 € | + 228 765.63 € |
| Investissement | 1 334 253.78 € | 0.00 € | -1 334 253.78 € |
| RÉSULTAT CUMULÉ 2015 | | | |
| Fonctionnement | 18 586 429.09 € | 20 171 621.18 € | + 1 585 192.09 € |
| Investissement | 5 199 522.32 € | 3 943 626.35 € | - 1 255 895.97 € |
| | | TOTAL | + 329 296.12 € |
| RESTES A RÉALISER 2015 | | | |
| Investissement | 211 705.48 € | 1 332 315.00 € | + 1 120 609.52 € |
| RÉSULTAT GLOBAL 2015 | | | + 1 449 905.64 € |

- ↪ 1 255 895.97 € reportés au compte D001 (report du déficit 2015),
- ↪ 135 286.4554 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2015,
- ↪ 1 449 905.64 € au compte R002 en recettes de fonctionnement,

2016-28 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

| EXÉCUTION DU BUDGET 2015 | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 215 699.84 € | 331 390.11 € | + 115 690.27 € |
| Investissement | 235 086.69 € | 578 179.23 € | + 343 092.54 € |
| REPORT 2014 | | | |
| Exploitation | | +69 047.53 | +69 047.53 |
| Investissement | - 9 534.29 € | | - 9 534.29 € |
| RÉSULTAT CUMULÉ 2015 | | | |
| Exploitation | 215 699.84 € | 400 437.64 € | + 184 737.80 € |
| Investissement | 244 620.98 € | 578 179.23 € | + 333 558.25 € |
| | | TOTAL | + 518 596.05 € |
| RESTES A RÉALISER 2015 | | | |
| Investissement | - 336 712.41 € | + 24 309.23 € | - 205 892.87 € |
| EXCÉDENT GLOBAL 2015 | | | + 312 703.18 € |

- ↪ 333 558.25 € reportés au compte R001 en recettes d'investissement
- ↪ 184 737.80 € reportés au compte R002 en recettes d'exploitation

2016-29 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE**ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

| <u>EXÉCUTION DU BUDGET 2015</u> | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 757 368.64 € | 538 485.77 € | -218 882.87 € |
| Investissement | 301 906.33 € | 273 658.65 € | - 28 247.68 € |
| <u>REPORT 2014</u> | | | |
| Exploitation | | 1 098 106.27 € | + 1 098 106.27 € |
| Investissement | 59 025.21 € | | - 59 025.21 € |
| <u>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</u> | | | |
| Exploitation | 757 368.64 € | 1 636 592.04 € | + 879 223.40 € |
| Investissement | 360 931.54 € | 273 658.65 € | - 87 272.89 € |
| | | | + 791 950.51 € |
| <u>RESTES A RÉALISER 2015</u> | | | |
| Investissement | 43 832.87 € | 7 305.48 € | - 36 527.39 € |
| | | | |
| <u>EXCÉDENT GLOBAL 2015</u> | | | + 755 423.12 € |

- ↪ 87 272.89 € reportés au compte D001 (report déficit 2015)
- ↪ 131 105.76 € affectés au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2015
- ↪ 755 423.12 € reportés au compte R002 en recettes d'exploitation

2016-30 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE**POLE EMPLOI**

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

| <u>EXÉCUTION DU BUDGET 2015</u> | | | |
|--|-----------------|-----------------|----------------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 33 291.40 € | 68 422.69 € | + 35 131.29 € |
| Investissement | 39 313.04 € | 26 999.00 € | -12 314.04 € |
| <u>REPORT 2014</u> | | | |
| Exploitation | | + 66 562.87 € | + 66 562.87 € |
| Investissement | | + 8 295.92 € | + 8 295.92 € |
| <u>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</u> | | | |
| Exploitation | 33 291.40 € | 134 985.56 € | + 101 694.16 € |
| Investissement | 39 313.04 € | 35 294.92 € | - 4 018.12 € |
| | | TOTAL | + 97 676.04 € |
| <u>EXCÉDENT GLOBAL 2015</u> | | | + 97 676.04 € |

- ↪ 4 018.12 € reportés au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↪ 4 018.12 € affectés au compte R1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2015
- ↪ 97 676.04 € reportés au compte R002 en recettes d'exploitation

2016-31 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

| <u>EXÉCUTION DU BUDGET 2015</u> | | | |
|--|-----------------|-----------------|----------------------|
| | DÉPENSES | RECETTES | SOLDES |
| Exploitation | 825 173.75€ | 830 931.29 € | + 5 757.54 € |
| Investissement | 96 426.29 € | 111 640.04 € | +15 213.75 € |
| <u>REPORT 2014</u> | | | |
| Exploitation | 60 499.15 € | | - 60 499.15 €€ |
| Investissement | | 26 603.75 € | + 26 603.75 € |
| <u>RÉSULTAT CUMULÉ 2015</u> | | | |
| Exploitation | 885 672.90 € | 830 931.29 € | - 54 741.61 € |
| Investissement | 96 426.29 € | 138 243.79 € | + 41 817.50 € |
| | | TOTAL | - 12 294.11 € |
| <u>DÉFICIT GLOBAL 2015</u> | | | - 12 294.11 € |

- ↪ 41 817.50 € reportés à l'article R001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- ↪ 54 741.61 € reportés à l'article D002, Résultat defonctionnement reporté

2016-32 - FISCALITE – TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : M. DROIN, Mme LENOEL 3 contre : M. BONDONNEAU, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) décide de fixer, pour chacune des trois taxes, les taux ci-après :

- Taxe d'habitation **13,39%**
- Foncier bâti **41,12%**
- Foncier non bâti **163,17%**

Il dit que ces taux fixés seront portés au cadre II – 2, colonne 10 de l'état n° 1259 intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

2016-33 - FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la participation financière du budget général au budget annexe Centre Culturel et de Congrès et dit que le montant nécessaire à l'équilibre global du budget annexe Centre

Culturel est enregistré au compte 6741 « subventions aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

2016-34 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU) dit que le Budget Primitif a été voté chapitre par chapitre, en fonctionnement et par opération en investissement et que les subventions versées aux associations ont été votées selon le tableau d'affectation annexé au budget.

| <u>Budget Général</u> | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE FONCTIONNEMENT |
| VOTE | 20 713 000.00 € | 19 263 094.36 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 0.00 € | 0.00 € |
| RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | 0.00 € | 1 449 905.64 € |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION | 20 713 000.00 € | 20 713 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | 4 908 398.55 € | 5 043 685.00 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 211 705.48 € | 1 332 315.00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 1 255 895.97 € | 0.00 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 6 376 000.00 € | 6 376 000.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 27 089 000.00 € | 27 089 000.00 € |

2016-35 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif Eau a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement ».

| <u>Budget Annexe « Eau »</u> | | |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| EXPLOITATION | | |
| | DEPENSES D'EXPLOITATION | RECETTES D'EXPLOITATION |
| VOTE | 500 000.00 € | 315 262.20 € |
| RESTES A REALISER N-1 | | |
| RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | | 184 737.80 € |
| TOTAL SECTION D'EXPLOITATION | 500 000.00 € | 500 000.00 € |

| INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | 302 837.59 € | 276 682.52 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 336 712.41 € | 24 309.23 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | | 333 558.25 € |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 639 550.00 € | 639 550.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 1 139 550.00 € | 1 139 550.00 € |

2016-36 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANQC, M. DROIN), dit que le Budget Primitif Assainissement a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement ».

Il décide le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe assainissement vers le budget général pour un montant de 300 000.00 €.

Il dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 du budget annexe assainissement compte 672 « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement » et au budget général, compte 7561 « excédents reversés par les régies dotées de la seule autonomie financière ».

| <u>Budget Annexe « Assainissement »</u> | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| EXPLOITATION | | |
| | DEPENSES D'EXPLOITATION | RECETTES D'EXPLOITATION |
| VOTE | 1 257 000.00 € | 508 882.36 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 0.00 € | 0.00 € |
| RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | 0.00 € | 748 117.64 € |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION | 1 257 000.00 € | 1 257 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | 844 594.24 € | 975 700.00 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 43 832.87 € | 0.00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 87 272.89 € | 0.00 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 975 700.00 € | 975 700.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 2 232 700.00 € | 2 232 700.00 € |

2016-37 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Église Sainte Marie » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

| <u>Budget Annexe « Église Sainte Marie »</u> | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| EXPLOITATION | | |
| | DEPENSES D'EXPLOITATION | RECETTES D'EXPLOITATION |
| VOTE | 45 000.00 € | 45 000.00 € |
| TOTAL SECTION D'EXPLOITATION | 45 000.00 € | 45 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | 22 000.00 € | 22 000.00 € |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 22 000.00 € | 22 000.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 67 000.00 € | 67 000.00 € |

2016-38 - BUDGET PRIMITI 2016 – BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Pôle Emploi » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

| <u>Budget Annexe « Pôle Emploi »</u> | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| EXPLOITATION | | |
| | DEPENSES D'EXPLOITATION | RECETTES D'EXPLOITATION |
| VOTE | 170 000.00 € | 68 305.84 € |
| RESTES A REALISER N-1 | | |
| RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | | 101 694.16 € |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION | 170 000.00 € | 170 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | 147 981.88 € | 152 000.00 € |
| RESTES A REALISER N-1 | | |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 4 018.12 € | |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 152 000.00 € | 152 000.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 322 000.00 € | 322 000.00 € |

2016-39 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF 1 contre : M. CHAMPOU), dit le Budget Primitif « Centre Culturel et de Congrès » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

| <u>Budget Annexe « Centre Culturel & de Congrès »</u> | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| EXPLOITATION | | |
| | DEPENSES D'EXPLOITATION | RECETTES D'EXPLOITATION |
| VOTE | 763 508.39 € | 818 250.00 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 0.00 € | 0.00 € |
| RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | 54 741.61 € | 0.00 € |
| TOTAL SECTION EXPLOITATION | 818 250.00 € | 818 250.00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | 153 550.00 € | 111 732.50 € |
| RESTES A REALISER N-1 | 0.00 € | 0.00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 0.00 € | 41 817.50 € |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 153 550.00 € | 153 550.00 € |
| TOTAL DU BUDGET | 971 800.00 € | 971 800.00 € |

2016-40 - TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE ET MARCHE COUVERT

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif conformément au tableau ci-dessus à compter du 1er avril 2016 :

| ARTISTES PEINTRES ET ARTISANS | Tarif | |
|--|----------------------|---------------------------------------|
| Artistes Libres et Artisans (Place André Malraux) | Quinzaine calendaire | 145 € |
| | Période juillet/Août | Forfait de 580 € |
| Artistes de rues avec vente de produits (disques, CD etc...) | Forfait semaine | 10 € (payable à l'inscription) |

216-41 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DE SALLES, GALERIES ET ENFEUS

Rapporteur : Mme ROUANNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1^{er} Avril 2016, les tarifs des locations des galeries d'exposition, des salles municipales et des enfeus :

LOCATION DES GALERIES D'EXPOSITION

| Galerie MALRAUX | |
|---|------------------------|
| Période d'exposition | Tarifs TTC 2016 |
| Du 15 au 28 Avril | 200 € |
| Du 29 Avril au 12 Mai | 220 € |
| Du 13 au 26 Mai | 220 € |
| Du 27 Mai au 9 Juin | 270 € |
| Du 10 au 23 Juin | 270 € |
| Du 24 Juin au 7 Juillet | 300 € |
| Du 8 au 21 Juillet | 350 € |
| Du 22 Juillet au 4 Août | 350 € |
| Du 5 au 18 Août | 350 € |
| Du 19 Août au 1 ^{er} Septembre | 350 € |
| Du 2 au 15 Septembre | 270 € |
| Du 16 au 29 Septembre | 270 € |
| Autres périodes (la quinzaine) | 180 € |

| Galerie LA BOÉTIE | |
|---|------------------------|
| Période d'exposition | Tarifs TTC 2016 |
| Du 15 au 28 Avril | 200 € |
| Du 29 Avril au 12 Mai | 220 € |
| Du 13 au 26 Mai | 220 € |
| Du 27 Mai au 9 Juin | 270 € |
| Du 10 au 23 Juin | 270 € |
| Du 24 Juin au 7 Juillet | 300 € |
| Du 8 au 21 Juillet | 350 € |
| Du 22 Juillet au 4 Août | 350 € |
| Du 5 au 18 Août | 350 € |
| Du 19 Août au 1 ^{er} Septembre | 350 € |
| Du 2 au 15 Septembre | 270 € |
| Du 16 au 29 Septembre | 270 € |
| Autres périodes (la quinzaine) | 180 € |

| <u>Galerie PLAMON – Salle 1</u> | |
|--|------------------------|
| Période d'exposition | Tarifs TTC 2016 |
| La quinzaine | 300 € |
| <u>Galerie PLAMON – Salle 2</u> | |
| Période d'exposition | Tarifs TTC 2016 |
| La quinzaine | 400 € |
| EXPOSITIONS A L'ANCIEN ÉVÊCHÉ | |
| <u>Autres expositions associatives :</u> | |
| Salle Molière | 600€ pour 2 semaines |
| Salle Saint Exupéry | 300€ pour 2 semaines |
| Salle Tarde | 300€ pour 2 semaines |

LOCATION DES SALLES DE L'ANCIEN EVECHE EN DEHORS DES EXPOSITIONS

| <u>Dénomination</u> | <u>Type de Location</u> | <u>Tarifs 2015 TTC</u> |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Salle Molière | Récréative - Journalier | 210,00 € |
| | Simple réunion | 120,00 € |
| Salle Saint-Exupéry | Tarif journalier | 110,00 € |
| Salle Jean Tarde | Tarif journalier | 60,00 € |
| Salle Molière Salle Saint Exupéry | Forfait | 280,00 € |
| Salles de l'Ancien Evêché (3) | Forfait | 350,00 € |

LOCATION DES ENFEUS

| Groupes, Troupes et Associations Sarladaises | |
|--|-------|
| FORFAIT 2016 TTC | |
| Mise à disposition d'un éclairage simple et d'un technicien | 100 € |
| Son Option 1 – Avec un technicien – Diffusion simple | 225 € |
| Son Option 2 – Avec un technicien – Diffusion avec retour | 350 € |
| Matériel de Lumière – Option 3 – avec deux techniciens | 350 € |
| Groupes, Troupes et Associations Extérieures | |
| Matériel de Lumière, diffusion son avec retour et deux techniciens | 600 € |

- Les associations sarladaises bénéficieront de la gratuité des salles de l'Ancien Evêché pour toute manifestation à but non lucratif, une fois par an, **sous réserve de la disponibilité des salles.**
- Une majoration de 100 € sera appliquée lorsque la Mairie fournit la prestation SSIAP (Service Sécurité Incendie Assistance aux Personnes).

2016-42 - TARIF DES SERVICES PUBLICS - PISCINE MUNICIPALE

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants à compter de juin 2016 :

| | |
|--|---------|
| Entrée générale enfant (jusqu'à 14 ans) | 1.00 € |
| Entrée générale adulte | 3.00 € |
| Carte d'abonnement 10 bains Enfants | 6.60 € |
| Carte d'abonnement 10 bains Adultes | 25.00 € |
| Centre de Loisirs (enfants et accompagnateurs) : | |
| De 1 à 20 personnes | 0.80 € |
| Plus de 20 personnes | 0.70 € |

Gratuité pour les enfants du Personnel Communal, CIAS, Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, SICTOM, Office du Tourisme (jusqu'à 14 ans).

2016-43 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité au taux plafond défini par l'article R.2333-105-1 du CGCT.

Il approuve la fixation de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité au taux plafond défini par l'article R.2333-105-2 du CGCT.

Il approuve la fixation de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport et de distribution de gaz, ainsi que sur les canalisations particulières de gaz, au taux plafond défini par l'article R.2333-114-1 du CGCT.

2016-44 - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN BOX NU – CENTRE EQUESTRE DE BONNEFOND BAS

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif d'un box nu à 150 euros par mois.

2016-45 - CESSION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide approuve le projet de cession d'une partie de chemin rural situé à Pré de Cordy, à la communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique préalable à la cession et signer tous les documents à intervenir.

Il dit que cette cession se fera moyennant le prix de 15 €, que les frais inhérents à la cession seront supportés par l'acquéreur et que cette cession se fera d'après les conclusions du Commissaire Enquêteur.

2016-46 - PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRE ALLEE DE BUS DU COLLEGE LA BOETIE – PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PAR LE SDE 24

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet d'extension de réseau d'éclairage public sur la contre allée de bus du collège La Boëtie, voie publique desservant le collège et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Il décide de confier le projet au SDE 24 et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

2016-47 - ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT FOYER LUMINEUX RUE LUDOVIC SARLAT

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public. Il approuve le dossier de renouvellement du foyer lumineux n°747 rue Ludovic Sarlat d'un montant de 1.158,72 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 400,53 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2016-48 - AVENANT N°7 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°7 au marché d'exploitation des installations thermiques passé avec la société ELYO SUEZ.

Il dit que cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2015 pour la modification des valeurs contractuelles pour le site école Ferdinand Buisson, pour la moins value de la prestation P2-2 de l'école Jules Ferry, pour la moins value de la prestation P2-1 du bâtiment Impasse de Gérard et du stade Saint-Michel, au 10 octobre 2015 pour la sortie du site de l'auberge de jeunesse, et au 1^{er} Janvier 2016 pour la suppression des prestations de nettoyage des hottes de cuisine et de VMC et la sortie des locaux d'études du marché.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cet avenant.

Communication :

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 février 2016 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision du Maire prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au Centre de Loisirs du Ratz Haut - Modulation du tarif

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Seize, le Dix Sept Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 9 juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DE PERETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Monsieur Philippe MELOT, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Jeanne ROUANNE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie- Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Philippe CARLE, Monsieur Bruno PICARD, Madame Sophie KERVAUT, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Madame Marie-Pierre VALETTE à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Julien VANIERE à Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Etienne CLOUP à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Jean-Fred DROIN à Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Anick LE GOFF à Monsieur Franc CHAMPOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Gisèle FAUGERE

2016-51 – RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DES SERVICES – VILLE DE SARLAT

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 des services de la ville de Sarlat.

2016-52 - PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : M. CHAMPOU, Mme LE GOFF), décide la création des postes d'agents contractuels tels que décrits ci-dessus pour l'exercice 2016.

Il autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail et dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-52bis - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de Brigadier de Police Municipale, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2016 afin d'intégrer, par la voie du détachement, un agent de la collectivité affecté au Service Police Municipale. Le Domaine public autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-53 - PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de deux agents titulaires au bénéfice de la «Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir» et dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2016-54 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE – DESIGNATION DU DELEGATAIRE

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à Monsieur Thierry MARTY la délégation de service public pour la mise en place d'une fourrière automobile pour une durée de trois ans conformément au cahier des charges et dit que cette délégation sera effective à compter de la réception par le titulaire de sa notification.

2016-55 - PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'AOSPC

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention définissant les engagements réciproques de la ville de Sarlat et de l'Association des Œuvres Sociales du Personnel Communal dans la mise en œuvre de la politique sociale en direction des agents et dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2016-2017-2018.

2016-56 - SECTEUR SAUVEGARDE – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation du Secteur Sauvegardé dont le montant est estimé à 520 000 € HT et approuve le plan de financement présenté :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------|----------------|-----------------|----------------|
| Libellés | Montant | Libellés | Montant |
| Travaux | 520 000 | DETR 2015 | 68 209.75 |
| | | FSIPL 2016-30% | 156 000.00 |
| | | Autofinancement | 295 790.25 |
| TOTAL | 520 000 | TOTAL | 520 000 |

Il sollicite l'Etat au titre du FSIPL à hauteur de 30% et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2016-57 - CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE SANITAIRES PUBLICS ET RENOVATION DE PLUSIEURS POINTS SANITAIRES PUBLICS EXISTANTS – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : M. CHAMPOU, Mme LE GOFF), approuve le projet de construction d'un ensemble de sanitaires publics dont le montant est estimé à 411 148 € HT ;

Il approuve le plan de financement présenté :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|--------------|----------------|-----------------|----------------|-----|
| Libellés | Montant HT | Libellés | Montant HT | % |
| Travaux | 411 148 | DETR 2016 | 123 344 | 30% |
| | | FSIPL 2016 | 123 344 | 30% |
| | | AUTOFINANCEMENT | 164 460 | 40% |
| TOTAL | 411 148 | TOTAL | 411 148 | |

Il sollicite l'Etat au titre du FSIPL à hauteur de 30% et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2016-58 - OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. KNEBLEWSKI 2 contre: M. CHAMPOU, Mme LE GOFF), décide l'octroi d'une subvention de 82 285.00 € au titre de l'année scolaire 2015-2016 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Sainte Croix.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que les crédits sont inscrits au Budget 2016.

2016-59 - BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes :

| Associations | Objet de la subvention | Montant |
|--------------------------------|---|-------------|
| STI2D Energie et Environnement | Subvention Exceptionnelle « Albicorace » | 200.00 € |
| Amicale Laïque de Sarlat | Subvention Exceptionnelle | 23 150.00 € |
| Union Sarlat Natation 24 | Subvention Exceptionnelle Pass'Sport Club | 20.00 € |

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2016.

Monsieur DUVAL quitte la séance.

2016-60 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

Virements de crédits - Section de Fonctionnement

| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|-------------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|
| 022-022-01 | Dépenses imprévues de fonctionnement | 4 700,00 € | |
| 65-65738-22 | Participation voyages scolaires | | 2 000,00 € |
| 65-6574-01 | Subventions de fonctionnement aux associations | 83 600,00 € | |
| 65-6574-212 | Subvention de fonctionnement OGECE École Sainte-Croix | | 82 285,00 € |
| 67-6745-01 | Subventions exceptionnelles aux associations | 21 355,00 € | |
| 67-6745-253 | Subvention exceptionnelle Ass.STI2D Énergie et Environnement Lycée Pré Cordy | | 200,00 € |
| 67-6745-40 | Subvention exceptionnelles Association Judo Ju-Jitsu Sarladais | | 2 000,00 € |
| 67-6745-40 | Subventions exceptionnelles PASS'SPORT Association Union Sarlat NATATION 24 | | 20,00 € |
| 67-6745-421 | Subvention exceptionnelles Amicale Laïque Centre Aéré | | 23 150,00 € |
| 67-6745-40 | Subventions exceptionnelles aux associations | | 20 318,37 € |
| 67-6745-62 | Subventions exceptionnelles aux associations | 20 318,37 € | |
| | Total fonctionnement | 129 973,37 € | 129 973,37 € |

Ouvertures de crédits - Section d'Investissement

| Imputations ART/FCT/OP | Libellés | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| 1328-412-17 | Autres subventions d'équipement | | 10 300,00 € |
| 2313-412-17 | Travaux Tennis Madrazès | 10 300,00 € | |
| | Total investissement | 10 300,00 € | 10 300,00 € |

Virements de crédits - Section d'Investissement

| Imputations ART/FCT/OP | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|-----------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|
| 020-020-01 | Dépenses imprévues d'investissement | 13 500,00 € | |
| 10-10226-01 | Taxe d'aménagement | | 2 100,00 € |
| 2158-421-19 | Matériel Centre de loisirs | | 2 500,00 € |
| 2158-641-47 | Matériel Crèche Familiale | | 1 600,00 € |
| 2158-644-47 | Matériel Maison Petite Enfance | | 600,00 € |
| 2158-813-23 | Matériel service propreté | 16 000,00 € | |
| 2182-813-23 | Matériel de transport service propreté | | 16 500 € |
| 2183-646-47 | Matériel informatique R.A.M. | | 800,00 € |
| 2184-644-47 | Mobilier Maison Petite Enfance | | 400,00 € |
| 2313-412-17 | Travaux Tennis Madrazès | | 4 500,00 € |
| 2313-644-47 | Travaux Maison Petite Enfance | | 500,00 € |
| | Total investissement | 29 500,00 € | 29 500,00 € |

2016-61 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – FISAC – ATTRIBUTION AIDES DIRECTES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi des subventions suivantes :

| Bénéficiaire | Nature de l'opération | Montant des travaux éligibles | Département | FISAC | Subvention communale |
|----------------|---------------------------|-------------------------------|-------------|-------|----------------------|
| SARL KEUTRIQUE | Réhabilitation du magasin | 30 000 | 2 779 | 2 779 | 0 |
| M.MASSOULIER | Rénovation du magasin | 30 000 | 0 | 3 000 | 3 000 |

Il dit que les modalités d'attribution sont les suivantes pour la part ville de Sarlat :

La liquidation de la subvention sera faite à la demande de l'Entreprise bénéficiaire auprès de l'Exécutif communal.

Le versement de ladite subvention interviendra sur présentation par l'entreprise bénéficiaire des pièces justificatives suivantes :

- Un relevé d'Identité Bancaire ou Postale ;
- Le numéro SIRET de l'entreprise bénéficiaire ;
- Un plan de financement définitif du programme d'investissement daté et signé par le représentant de l'entreprise bénéficiaire faisant apparaître notamment les différentes aides publiques accordées, les prêts bancaires, les fonds propres et accompagné de la copie de chacune des décisions des organismes participant au financement, des contrats de prêts et/ou tableaux d'amortissement ;
- Une attestation sur l'honneur de régularité de l'entreprise, au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- Un état récapitulatif des dépenses réalisées, daté et signé par le Maître d'Ouvrage ;
- Un certificat de bon achèvement des travaux établi par la Chambre consulaire dont dépend l'entreprise ;
- Une copie des pièces comptables justifiant la dépense (copie des factures acquittées et/ou des actes notariés) ;
- L'autorisation d'urbanisme correspondante aux travaux subventionnés.

Le montant de la subvention ne peut être révisable à la hausse. En outre, si le montant final des dépenses éligibles s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait alors réduite et liquidée au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

La présente subvention sera prescrite au profit de la ville de Sarlat, si la demande de paiement n'a pas été formulée dans un délai de **quatre ans** à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle la décision de subvention communale a été prise.

La subvention communale sera annulée de plein droit, si la justification du commencement d'exécution du programme d'investissement n'est pas intervenue dans un délai de **deux ans**, à compter de la date de publication de la délibération attributive de la subvention.

Dans ce cas, la décision deviendra caduque et l'entreprise bénéficiaire devra reformuler sa demande d'aide sans pour autant bénéficier d'une priorité d'ancienneté.

Il dit que les crédits sont prévus aux budgets et que la collectivité versera la contrepartie FISAC du montant équivalent aux subventions communales, départementales et régionales

2016-62 - ANIMATION DU PATRIMOINE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME SARLAT-PERIGORD NOIR SUR LES VISITES EVENEMENTIELLES

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions et autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer les conventions avec l'Office de Tourisme pour les visites de saison.

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Madame COLARDEAU-TRICHET quitte la séance.

2016-63 - RESTAURATION DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AQUITAINE

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la DRAC la validation de l'avant-projet et sollicite la DRAC pour un soutien financier au plus haut taux pour l'opération de restauration des fenêtres de l'ancien évêché.

2016-64 - PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 – APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE RESEAU SUITE AMENAGEMENT CHEMIN DU PLANTIER

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux d'extension de l'éclairage public et approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 53.267,46 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 31.072,68 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2016-65 - TRAVAUX – AMENAGEMENT : DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : M. CHAMPOU, Mme LE GOFF), donne pouvoir à Monsieur le Maire de déposer des autorisations d'urbanisme nécessaires à la construction d'un ensemble de sanitaires publics et l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

2016-66 - MOTION RELATIVE A LA DEVIATION DE SARLAT

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Départemental de la Dordogne un nouvel examen de ce dossier afin que le tronçon "Prends Toi Garde / Rivaux" de la déviation de Sarlat soit classé prioritaire et réalisé dans les meilleurs délais

Communication :

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 21 mars 2016 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Tarif réduit piscine municipale
- Tarif affiches et brochures - Exposition d'été « Les Périgords Noirs de Lucien de Maleville »

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

L'an Deux Mille Seize, le Vingt Trois Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 septembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DE PERETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Monsieur Philippe MELOT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Bruno PICARD, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Madame Marlies CABANEL à Monsieur MELOT, Monsieur Francis LASFARGUE à Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Marie- Pierre DELATTAIGNANT à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Etienne CLOUP, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-pierre VALETTE, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ à Monsieur Romain BONDONNEAU, Monsieur Jean-Fred DROIN à Madame Véronique LENOEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

2016-67 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection de Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE au sein du Conseil Municipal aux lieu et place de Madame Jeanne ROUANNE.

Il dit que Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE se substituera à Madame Jeanne ROUANNE dans toutes les commissions dont cette dernière faisait partie et qu'il est procédé à son inscription au tableau municipal.

2016-68 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal dit que Monsieur Patrick ALDRIN est élu en qualité d'Adjoint au Maire et qu'en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

| <u>RESULTAT</u> | |
|--|-----------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 27 |
| Bulletins nuls (Article L.66 du Code Electoral) | 2 |
| Suffrages exprimés | 25 |
| Majorité absolue | 13 |
| <u>A OBTENU</u> : Monsieur Patrick ALDRIN | 25 |

2016-69 STATUT DE L'ELU – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que les indemnités de fonction des élus municipaux seront calculées comme indiqué ci-dessous avec les majorations légales de 20% et 25%.

Enveloppe financière mensuelle

- ↳ Indemnité maximale du Maire, 90% de l'indice brut 1015, soit 3.441,85 €
- ↳ Produit de 33% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints titulaires d'une délégation (8), soit 13.096,08 € (1.262,01 € x 8)
- ↳ Enveloppe financière brute mensuelle : 13.537,93 €

Indemnités des élus

- ↳ Indemnités du Maire et des adjoints inchangées et fixées par délibération n°2016-18 du 11 avril 2014 (total mensuel maire et adjoints : 11.950,89)
- ↳ Indemnités des conseillers délégués modifiées comme suit :

| | MONTANT MENSUEL BRUT OCTROYE | % INDICE 1015 |
|--|---|--------------------------|
| Conseiller délégué chargé du Patrimoine et des relations avec les associations et les institutions culturelles | 552,61 | 14,45 |
| Conseiller délégué chargé des finances et du budget, de l'administration générale et des ressources humaines | 397,73 | 10,40 |
| Conseiller délégué chargé de la programmation culturelle et artistique | 397,73 | 10,40 |
| Conseiller délégué chargé des affaires sportives et associatives | 233,28 | 6,10 |

Il dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016-70 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL - COMITE DU FESTIVAL DES JEUX DU THEATRE

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel KNEBLEWSKI comme représentant du Conseil Municipal au comité d'administration de l'association du Festival des Jeux du Théâtre ;

Il rappelle que M. Jean-Jacques de PERETTI, M. Michel KNEBLEWSKI, M. Francis LASFARGUE et Mme Anick LE GOFF sont les représentants du Conseil Municipal au comité d'administration de l'association du Festival des Jeux du Théâtre.

2016-71 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION « SOCIETE D'ANIMATION CULTURELLE MUSIQUE EN SARLADAIS »

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Michel KNEBLEWSKI comme représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'association « Société d'animation culturelle Musique en Sarladais ».

Il rappelle que M. Michel KNEBLEWSKI et M. Bruno PICARD sont les représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'association « Société d'animation culturelle Musique en Sarladais ».

2016-72 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur Julien VANIERE est désigné suppléant à la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la CAO est composée des membres suivants, Monsieur le Maire ou son représentant, M. Philippe MELOT, Président :

| <u>TITULAIRES</u> |
|--------------------------|
| M. Patrick ALDRIN |
| Mme Marlies CABANEL |
| M. Etienne CLOUP |
| M. Gérald ZANIN |
| M. Jean-Fred DROIN |
| <u>SUPPLEANTS</u> |
| M. Franck DUVAL |
| M. Julien VANIERE |
| M. Michel KNEBLEWSKI |
| M. Philippe CARLE |
| Mme Anick LE GOFF |

2016-73 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE

Ce projet a été **RETIRÉ** de l'ordre du jour.

2016-74 RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – CCSPN

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, prend acte de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2015.

2016-75 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

2016-76 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2016-77 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS - CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la création et la transformation des postes ci-dessous :

- un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps non-complet de 17 heures 30 hebdomadaires (temps annualisé), affecté au service Crèche familiale et ce à compter du 1^{er} octobre 2016 ;
- un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires (temps annualisé), affecté au service Restauration municipale et ce à compter du 1^{er} décembre 2016 ;
- un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, à temps non-complet de 31 heures 30 hebdomadaires (temps annualisé), affecté au service Restauration municipale et Affaires scolaires et ce à compter du 1^{er} décembre 2016 ;
- un poste de Rédacteur à temps complet affecté au service des ressources humaines, et ce à compter du 1^{er} décembre 2016.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-78 PERSONNEL COMMUNAL – AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL D’UN AGENT TITULAIRE

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve l’augmentation du temps de travail du poste d’un Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, actuellement à temps non complet (30/35°), intervenant à l’Ecole du Pignol (office et entretien des locaux) de 5/35° soit un temps de travail hebdomadaire de 35 heures (temps complet), à compter du 1^{er} octobre 2016.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016

2016- 79 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU BADMINTON CLUB DU SARLADAIS

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve la mise à disposition d’un agent titulaire au bénéfice du « Badminton Club du Sarladais», dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Opérateur territorial Qualifié des APS du service des sports :

- Périodicité ↪ 1 heures 30 les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l’école de badminton

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2016- 80 PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU PERIGORD NOIR SARLAT BASKET

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve la mise à disposition d’un agent titulaire au bénéfice du « Périgord Noir Sarlat Basket » dans les conditions précisées ci-dessous :

Agent : Opérateur territorial Qualifié des APS du service des sports :

- Périodicité ↪ 1 heures 30 les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l’école de basket

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

2016-81 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ADDUCTION D’EAU POTABLE DU PERIGORD NOIR – ADOPTION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve les statuts ci-annexés du SIAEP du Périgord Noir et désigne :

| <u>TITULAIRE</u> | <u>SUPPLEANT</u> |
|-------------------|---------------------|
| M. Philippe MELOT | Mme Marlies CABANEL |

2016-82 TRANSFERT DE GESTION DE L'EHPAD DU PLANTIER VERS LE CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE – TRANSFERT DE PROPRIETE

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession amiable gratuite des biens au CIAS référencés cadastralement section BM p 475a (parcelle et bâtiment), et section BM p 475b pour uniquement l'assiette du terrain.

Il dit que l'ensemble des frais inhérents à la concrétisation du transfert de propriété sont à la charge du CIAS.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes inhérents à la concrétisation de la présente décision.

2016-83 COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERNE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement interne de la commande publique.

Il autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à modifier le présent règlement par rapport à la modification des seuils des Directives européennes révisés périodiquement.

Il dit que la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (CMPA) est composée de 3 élus et fixe la liste des élus présents et invités à cette CMPA :

- M. Philippe MELOT, Président
- M. Patrick ALDRIN
- Mme Anick LE GOFF

Il dit que le Président de cette CMAPA pourra désigner des personnes qualifiées en rapport avec l'objet du marché, avec voix consultatives

2016-84 BUDGET GENERAL ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes :

| Association | Objet de la subvention | Montant |
|--------------------------|----------------------------|----------|
| Union Sarlat Natation 24 | Subvention Pass'Sport Club | 100.00 € |

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2016

2016-85 BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

| Virements de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|---|---|----------------------------------|------------------------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 022-022-01 | Dépenses imprévues de fonctionnement | 74 300,00 € | |
| 014-7391172-01 | Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants | | 6 300,00 € |
| 014-73925-01 | Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | | 61 200,00 € |
| 65-6542-023 | Créances éteintes | | 2 000,00 € |
| 65-6542-251 | Créances éteintes | | 500,00 € |
| 65-6542-91 | Créances éteintes | | 16 200,00 € |
| 65-6574-511 | Subventions de fonctionnement aux associations | | 350,00 € |
| 65-6574-61 | Subventions de fonctionnement aux associations | 350,00 € | |
| 65-6574-94 | Subventions de fonctionnement aux associations | 11 800,00 € | |
| 67-6745-253 | Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations | 200,00 € | |
| 67-6745-40 | Subvention exceptionnelle PASS'SPORT Ass. Union Sarlat Natation 24 | | 100,00 € |
| | Total fonctionnement | 86 650,00 € | 86 650,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|--|--|---------------------|---------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 023-023-01 | Virement à la section d'investissement | 190 000,00 € | |
| 042-7875-01 | Reprises sur provisions pour risques et charges financiers | | 190 000,00 € |
| | Total fonctionnement | 190 000,00 € | 190 000,00 € |

| Virements de crédits - Section d'Investissement | | | |
|--|--|----------------------------------|------------------------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT/OP | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 020-020-01 | Dépenses imprévues d'investissement | 86 500,00 € | |
| 2112-822-26 | Terrains de voirie | | 13 800,00 € |
| 2158-813-23 | Matériel service propreté | | 17 000,00 € |
| 2183-212-107 | Matériel informatique écoles primaires | | 7 200,00 € |
| 2313-020-103 | Travaux bâtiments communaux | | 48 800,00 € |
| 2313-211-107 | Travaux écoles maternelles | | 15 200,00 € |
| 2313-212-107 | Travaux écoles primaires | | 8 000,00 € |
| 2313-644-47 | Travaux Maison Petite Enfance | | 4 300,00 € |
| 2315-814-24 | Travaux d'électrification | | 63 000,00 € |
| 2315-822-26 | Travaux de voirie | | 31 200,00 € |
| 2315-824-34 | Travaux de redynamisation urbaine | 122 000,00 € | |
| | Total investissement | 208 500,00 € | 208 500,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section d'Investissement | | | |
|---|---|---------------------|---------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 021-021-01 | Virement de la section de fonctionnement | | 190 000,00 € |
| 040-15182-01 | Autres provisions pour risques (budgétaires) | 190 000,00 € | |
| 1331-412-17 | Dotations d'équipement des territoires ruraux Tennis Madrazès | | 19 200,00 € |
| 2313-020-103 | Travaux bâtiments communaux | 19 200,00 € | |
| | Total investissement | 209 200,00 € | 209 200,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|--|---|---------------------|---------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 023-023-01 | Virement à la section d'investissement | 276 800,00 € | |
| 042-6682-01 | Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre) | 381 300,00 € | |
| 042-6862-01 | Dotations aux amortissements des charges financières à répartir | | 381 300,00 € |
| 77-7718-01 | Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 276 800,00 € |
| | Total fonctionnement | 658 100,00 € | 658 100,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section d'Investissement | | | |
|---|---|-----------------------|-----------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641-01 | Emprunts en euros | 3 920 550,00 € | |
| 27-27638-01 | Autres créances immobilisées établissements publics | 1 898 400,00 € | |
| 27-27638-01 | Autres créances immobilisées établissements publics | 587 850,00 € | |
| 021-021-01 | Virement de la section de fonctionnement | | 276 800,00 € |
| 040-4817-01 | Pénalités de renégociation de la dette | 381 300,00 € | |
| 040-1641-01 | Pénalités emprunts en euros | | 381 300,00 € |
| 16-1641-01 | Emprunts en euros | | 6 130 000,00 € |
| | Total investissement | 6 788 100,00 € | 6 788 100,00 € |

2016-86 BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

| Virements de crédits - Section d'Investissement | | | |
|--|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Imputations Article/Opération | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 21 2158 | Matériel service réseaux | | 1 000,00 € |
| 2315-11 | Travaux réseaux eau potable | 1 000,00 € | |
| | Total investissement | 1 000,00 € | 1 000,00 € |

2016-86-1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits ci-dessous :

| Ouvertures de crédits - Section d'investissement | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Imputations Chapitre/Article/Op | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641 | Emprunts en euros | 1 684 100,00 € | |
| 16-1687 | Autres dettes | | 1 898 400,00 € |
| 48-4818 | Charges à étaler | 214 300,00 € | |
| | Total investissement | 1 898 400,00 € | 1 898 400,00 € |

2016-86-2 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - DECISION MODIFICATIVE N°1
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits ci-dessous :

| Ouvertures de crédits - Section d'investissement | | | |
|---|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Imputations Chapitres/Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641 | Emprunts en euros | 525 350,00 € | |
| 16-1687 | Autres dettes | | 587 850,00 € |
| 48-4818 | Charges à étaler | 62 500,00 € | |
| | Total investissement | 587 850,00 € | 587 850,00 € |

2016-87 CREANCES ETEINTES
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les titres ci-dessous.

Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget Primitif 2016 ;

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

| Année | N° du titre | Objet | Montant |
|--------------|--------------------|-----------------------|----------------|
| 2009 | 1067 | Terrasses | 1539,12 € |
| 2011 | 1616 | Restauration scolaire | 40,55 € |
| 2012 | 702700000298 | Multi-Accueil | 29.48 € |
| 2012 | 268 | Restauration scolaire | 92.00 € |
| 2012 | 551 | Restauration scolaire | 80.00 € |
| 2012 | 818 | Restauration scolaire | 90.00 € |
| 2012 | 1100 | Terrasses | 2323.56 € |

| | | | |
|------|----------|----------------------------------|------------|
| 2012 | 1133 | Terrasses | 4523.56 € |
| 2012 | 1165 | Terrasses | 4523.56 € |
| 2012 | 1366-77 | Taxe Locale sur la Publicité Ext | 216.00 € |
| 2012 | 1436 | Restauration scolaire | 31.45 € |
| 2012 | 1716 | Terrasses | 830.50 € |
| 2012 | 1717 | Terrasses | 830.50 € |
| 2012 | 1918 | Restauration scolaire | 118.00 € |
| 2013 | 223 | Restauration scolaire | 88.00 € |
| 2013 | 591 | Restauration scolaire | 110.00 € |
| 2013 | 1047 | Restauration scolaire | 36.00 € |
| 2013 | 1383 | Restauration scolaire | 60.00 € |
| 2013 | 1800 | Restauration scolaire | 44.00 € |
| 2013 | 2192 | Terrasses | 830.50 € |
| 2013 | 2193 | Terrasses | 830.50 € |
| 2013 | 2196 | Terrasses | 743.60 € |
| 2013 | 2255 | Terrasses | 830.50 € |
| 2013 | 2427 | Restauration scolaire | 60.00 € |
| 2013 | 2611-38 | Taxe Locale sur la Publicité Ext | 993.00 € |
| 2013 | 2831 | Restauration scolaire | 72.50 € |
| 2013 | 3088 | Terrasses | 743.60 € |
| 2013 | 3138 | Restauration scolaire | 50.34 |
| 2013 | 3204 | Restauration scolaire | 45.00 € |
| 2013 | 3721 | Restauration scolaire | 88.00 € |
| 2013 | 3769 | Restauration scolaire | 55.00 € |
| 2014 | 109-119 | Restauration scolaire | 142.60 € |
| 2014 | 149 | Restauration scolaire | 60.00 € |
| 2014 | 425 | Restauration scolaire | 96.00 € |
| 2014 | 2033 | Restauration scolaire | 74.00 € |
| 2014 | 2588 | Restauration scolaire | 74.00 € |
| 2014 | 3162-39 | Taxe Locale sur la Publicité Ext | 1 004.92 € |
| 2014 | 3427-121 | Restauration scolaire | 89.70 € |
| 2014 | 3507-124 | Restauration scolaire | 115.00 € |
| 2014 | 3678-124 | Restauration scolaire | 96.60 € |
| 2015 | 35-124 | Restauration scolaire | 126.50 € |
| 2015 | 179-122 | Restauration scolaire | 59.80 € |
| 2015 | 291-126 | Restauration scolaire | 144.90 € |
| 2015 | 305 | Transports scolaires | 200.00 € |
| 2015 | 434-125 | Restauration scolaire | 80.50 € |

2016-88 ADMISSION DE TITRES DE RECETTE EN NON VALEUR

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les titres présentés ci-dessous.

Il dit que les crédits inscrits au compte 6541 au Budget Primitif 2016 sont suffisants à cette dépense.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

| Année | N° du titre | Objet | Montant |
|--------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------|
| 2010 | 702700000409 | Prêt CCAS | 47.50 € |
| 2011 | 742 | Restauration scolaire | 2.00 € |
| 2011 | 988 | Restauration scolaire | 13.00 € |
| 2011 | 1233 | Restauration scolaire | 11.00 € |
| 2011 | 1255 | Restauration scolaire | 22.00 € |
| 2011 | 1303 | Restauration scolaire | 24.00 € |
| 2012 | 50 | Accueils Périscolaires | 1.35 € |
| 2012 | 955 | Livres non restitués Bibliothèque | 30.00 € |
| 2012 | 1906 | Restauration scolaire | 4.00 € |
| 2013 | 210 | Restauration scolaire | 5.90 € |
| 2013 | 535 | Restauration Scolaire | 26.00 € |
| 2013 | 988 | Restauration scolaire | 18.00 € |
| 2013 | 1041 | Restauration scolaire | 5.00 € |
| 2013 | 1378 | Restauration Scolaire | 25.00 € |
| 2013 | 1464 | Restauration scolaire | 0.01 € |
| 2013 | 2065 | Restauration scolaire | 4.00 € |
| 2013 | 2067 | Accueils Périscolaires | 7.65 € |
| 2013 | 2530 | Restauration scolaire | 14.00 € |
| 2013 | R-2612-5 | Taxe Locale Publicité Extérieure | 22.50 € |
| 2013 | 3198 | Restauration scolaire | 5.00 € |
| 2013 | 3521 | Restauration scolaire | 16.00 € |
| 2013 | 3583 | Restauration scolaire | 0.30 € |
| 2013 | 3587 | Restauration scolaire | 15.00 € |
| 2014 | 232 | Restauration scolaire | 8.00 € |
| 2014 | 636 | Restauration scolaire | 13.00 € |
| TOTAL | | | 340.21 € |

2016-89 REPRISE DE PROVISIONS - INDEMNITES DE REMBOURSEMENT

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre la provision de 190 000 € ; la procédure de renégociation de la dette étant en cours, les indemnités de renégociation seront incluses dans le nouveau contrat d'emprunt.

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

2016-90 REAMENAGEMENT DETTE CREDIT AGRICOLE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avis de remboursement anticipé définitif des Tirages des Prêts et Crédits concernés par le réaménagement.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt dont les principales caractéristiques sont détaillées à l'article 2 et à signer le Nouveau Prêt et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

2016-91 ACCUEILS PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur fixant les modalités d'accueil des enfants dans les ALSH des écoles de la commune.

2016-92 ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DU PLANTIER – APPROBATION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau projet éducatif et le règlement intérieur.

2016-93 ANIMATION DU PATRIMOINE - CONVENTION AVEC L'AGENCE CULTURELLE DORDOGNE PERIGORD POUR LA RESIDENCE DE L'ART EN 2017

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention par laquelle la ville de Sarlat s'engage à une participation financière à hauteur de 5.000 €. Les frais de séjour, directement versés à l'artiste, s'élèvent à un total de 2.100 € : la moitié de son montant (1.050 €) sera réglée à l'artiste lors de son séjour de février 2017, l'autre durant son second séjour à l'automne.

Il dit que les crédits seront votés au budget primitif.

2016-94 CENTRE CULTUREL - RESIDENCES DE CREATION ARTISTIQUE – FINANCEMENT DRAC

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de résidence de création artistique porté par le Centre Culturel ;

Il rappelle que les crédits nécessaires à la concrétisation de ce projet sont inscrits au budget annexe 2016.

Il sollicite le concours financier de la DRAC à hauteur de 17.500 €

Il autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à la concrétisation de la présente délibération.

2016-95 ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION DU PARKING DE L'ECOLE DE TEMNIAC

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une bande de terrain de 481 m² pour un prix de 10.000 €.

Il sollicite, au regard de son utilisation à l'usage du public, son intégration dans le domaine public de la commune.

Il désigne Maître LAURENT, Notaire à Sarlat, pour la rédaction de l'acte authentique et le cabinet AGEFAUR, Géomètres-Experts, pour réaliser le document d'arpentage.

Il dit que les frais seront supportés par la commune.

Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe MELOT, Adjoint délégué à l'Administration Générale et aux Finances à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Il dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016

2016-96 CESSION DU CHEMIN RURAL DU HAUT-VIALARD - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural « du Haut-Vialard ».

Il autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et signer tous les documents à intervenir.

2016-97 ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SUR PARCELLE CADASTREE DO N°204 EN VUE DE SON INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée DO n° 204 dont la surface sera déterminée par le document d'arpentage.

Il désigne le cabinet AGEFAUR, géomètre-expert, afin de réaliser le bornage de la parcelle concernée.

Il dit que cette acquisition se fera pour la somme forfaitaire de 15 €.

Il autorise Madame Marie-Louise MARGAT, Première Adjointe dans l'ordre du tableau, à signer l'acte en la forme administrative et Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Il dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2016.

Il sollicite l'intégration de la parcelle concernée dans le domaine public de la commune.

2016-98 CESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE – PARCELLE CADASTREE AL N°452 A PRENDS-TOI GARDE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle cadastrée section AL n°452 au bénéfice de Madame BURG pour un prix de 1,52 €/m².

Il dit que les frais seront supportés par l'acquéreur.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

2016-99 RESEAU D'EAUX PLUVIALES – CONVENTION POUR LA REGULARISATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR PROPRIETE MADAME LABBE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acte instituant une servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la propriété privée de Madame LABBE.

Il autorise Madame Marie-Louise MARGAT, Première Adjointe dans l'ordre du tableau, à signer l'acte en la forme administrative et M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Il dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2016.

2016-100 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL APRES ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CESSION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA BORIE »

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'aliénation et la cession du chemin rural sis au lieu « La Borie » au profit de Madame DE GERARD.

Il dit que cette cession se fera moyennant le prix forfaitaire de 15 euros.

Il dit que les frais inhérents à la cession seront supportés par l'acquéreur.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

2016-101 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL APRES ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CESSION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR AU LIEU-DIT « PRE DE CORDY »

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession d'une partie de chemin rural sis à Pré de Cordy à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

Il dit que cette cession se fera moyennant le prix forfaitaire de 15 euros et que les frais inhérents à la cession seront supportés par l'acquéreur.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

2016-102 PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 – APPROBATION DU DOSSIER D'EXTENSION DE RESEAU SUR LA CONTRE ALLEE DE BUS DU COLLEGE LA BOETIE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune, les travaux d'extension de réseau d'éclairage public sur la contre allée de bus du collège La Boëtie.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 3 014,24 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1 758,31 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies

2016-103 PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 – APPROBATION DU DOSSIER D'EXTENSION DE RESEAU RUES LAVERGNE ET MAGNANAT
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux de modernisation du réseau rues Lavergne et Magnanat.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 31 697,18 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 18 490,02 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2016-104 SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'eau potable au titre de l'exercice 2015 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie et qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

2016-105 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'assainissement au titre de l'exercice 2015 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il dit que ces documents sont à la disposition du public en mairie.

Il dit qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

2016-106 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2015 DU SIAEP DE VITRAC LA CANEDA

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

2016-107 TRAVAUX D' AMENAGEMENT DE BUREAUX A LA MAISON DE L'EMPLOI DU PERIGORD NOIR - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Rapporteur : M. CLOUP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'aménagement de bureaux à la maison de l'emploi du Périgord Noir.

2016-108 PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 – APPROBATION DU DOSSIER DE MISE EN LUMIERE FAÇADE ENTREE PLACE DE LA LIBERTE

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune, les travaux de mise en lumière de la façade d'entrée place de la Liberté.

Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 3.539,90 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 2.064,94 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies

2016-109 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'ENEA

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la déclaration d'intérêt général (DIG) du programme pluriannuel de restauration et de gestion (PPRG) du bassin versant de l'Enéa.

2016-110 TRAVAUX – AUTORISATION D’URBANISME « IMMEUBLE PORRET »

Rapporteur : M. MELOT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de déposer l’autorisation d’urbanisme requise pour la réalisation du projet.

COMMUNICATION

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2016 conformément à l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décisions du Maire

- *Centre Hippique - Défense des intérêts de la commune*
- *Centre Hippique – Saisine du TA de Bordeaux*
- *Carte de stationnement pour les résidents*
- *Convention ODP RFF poste de relevage n°7*
- *Tarif accompagnement projets collectif jeunes*
- *Tarif repas cuisine communale au bénéfice d’associations de la commune*
- *Tarifification repas OGEC Ste Croix*
- *Tarifs spectacles Centre Culturel saison 2016-2017*
- *Liste des concessions funéraires vendues*
- *Avenant n°3 au marché de réhabilitation des espaces publics du secteur sauvegardé tranches n°8 et n°9 – Travaux complémentaires*

L'an Deux Mille Seize, le Quatre Novembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 27 octobre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Isabelle TEIXEIRA, Monsieur Bruno PICARD, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérard ZANIN, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franck CHAMPOU.

Procurations : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Madame Nadine PERUSIN à Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Carole DELBOS

N°2016-111 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : TRANSFORMATION DE POSTES

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transformation des postes ci-dessous :

- un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe, à temps complet, affectés au Service Police Municipale et Domaine Public ;
- un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} Classe en un poste d'Opérateur des APS, à temps complet, affectés au Service Citoyenneté, Jeunesse et Sports ;
- un poste d'Agent de Maîtrise en un poste d'Opérateur Qualifié des APS, à temps complet, affecté au Service Citoyenneté, Jeunesse et Sports ;
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet affecté au service Technologies de l'Information et de la Communication et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 et 2017.

N°2016-112 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU PERIGORD NOIR ATHLETISME

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Agent : Agent de Maîtrise du service des sports

- Périodicité ↪ 6 heures hebdomadaires (2h-mardi, 2h-jeudi et 2h-samedi)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école d'athlétisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Périgord Noir Athlétisme » dans les conditions précisées.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

N°2016-113 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU FOOTBALL CLUB SARLAT MARCILLAC

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Agent 1 : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe du service des sports :

- Périodicité ↪ 8 heures : 4h les mercredis, 2h les vendredis et 2h les samedis (de fonctionnement de l'école)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de l'école de foot/ Encadrement et entraînement des gardiens de but

Agent 2 : Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 4 heures : 2 heures les lundis et vendredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Encadrement de la section foot du collège La Boétie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de deux agents titulaires au bénéfice du «Football Club Sarlat Marcillac » dans les conditions précisées.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

N°2016-114 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CLUB ATHLETIQUE SARLAT PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Agent 1 : Adjoint d'Animation 1^{ère} Classe du service citoyenneté jeunesse et sports :

- Périodicité A ↪ 4 heures les mercredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby
- Périodicité B ↪ 5 heures : 2h les mardis, 2h les jeudis et 1h les vendredis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Section sportive de rugby du Lycée Pré de Cordy

Agent 2 : Adjoint Technique de 2^{ème} Classe du service affaires scolaires :

- Périodicité ↪ 3 heures les samedis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Agent 3 : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe du service propreté :

- Périodicité ↪ 3 heures les samedis (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de rugby

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de trois agents titulaires au bénéfice du «Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir» dans les conditions précisées.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants

N°2016-115 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SARLAT HANDBALL PÉRIGORD NOIR

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Agent : Agent de Maîtrise du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 3 heures : 1h30 les mardis et 1h30 les jours de match (hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur de l'école de hand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Sarlat Handball Périgord Noir» dans les conditions précisées.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants.

N°2016-116 - PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU KARATE DO SAMOURAI SARLA

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Agent : Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe du service citoyenneté, jeunesse et sports :

- Périodicité ↪ 4 heures (2h les mardis et vendredis hors vacances scolaires)
- Durée ↪ 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017
- Fonctions assurées ↪ Educateur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent titulaire au bénéfice du « Karaté Do Samourai Sarlat», dans les conditions précisées.

Il que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets primitifs correspondants

N°2016-117 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC L'OFFICE DE TOURISME SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : M. DUVAL

Il présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de prestation de services avec l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

**N°2016-118 - COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR -
MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir tels que présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir

N° 2016-119 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS - ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Les tarifs des accueils sont basés sur les ressources des foyers. Les accueils du matin et du soir sont facturés séparément des accueils du midi dont le tarif est inclus dans le prix du repas.

Il est proposé que les tarifs des accueils périscolaires ne soient pas augmentés pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des accueils périscolaires :

| Tarifs ALSH Maternels | | | | | |
|------------------------------|--------------|---|----------------------|----------------------|----------------|
| Quotient | Matin | Midi | 16h30 à 17h30 | 17h30 à 18h30 | Forfait |
| <500 | 1,00€ | Inclus dans le prix du repas de 0.80€ à 1.20€ | 1,00€ | 1,00€ | 2,70€ |
| 500 à 1000 | 1,10€ | Inclus dans le prix du repas de 2.35€ à 2.50€ | 1,10€ | 1,10€ | 2,80€ |
| 1000 à 1500 | 1,15€ | Inclus dans le prix du repas de 2.50€ à 2.80€ | 1,15€ | 1,15€ | 2,85€ |
| >1500 | 1,20€ | Inclus dans le prix du repas de 2.80€ à 4€ | 1,20€ | 1,20€ | 2,90€ |
| Sans justificatif | 1,20€ | Inclus dans le prix du repas à 4€ | 1,20€ | 1,20€ | 2,90€ |

| Tarifs ALSH Elémentaires | | | | |
|---------------------------------|--------------|---|----------------------|----------------------|
| Quotient | Matin | Midi | 16h40 à 17h00 | 17h00 à 18h30 |
| <500 | 1,00€ | Inclus dans le prix du repas de 0.80€ à 1.20€ | Gratuit | 1,40€ |
| 500 à 1000 | 1,10€ | Inclus dans le prix du repas de 2.35€ à 2.50€ | Gratuit | 1,45€ |
| 1000 à 1500 | 1,15€ | Inclus dans le prix du repas de 2.50€ à 2.80€ | Gratuit | 1,50€ |
| >1500 | 1,20€ | Inclus dans le prix du repas de 2.80€ à 4€ | Gratuit | 1,55€ |
| Sans justificatif | 1,20€ | Inclus dans le prix du repas à 4€ | Gratuit | 1,55€ |

2016-120 - TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNT SUITE A LA FUSION-ABSORPTION DE LA S.A HLM PERIGORDIA HABITAT PAR MESOLIA

Rapporteur : Mme CABANEL

La société MESOLIA sollicite le Conseil Municipal pour se prononcer sur le transfert de l'ensemble des emprunts garantis par la commune.

Suite à cette fusion-absorption, l'ensemble des garanties d'emprunts accordées par la Ville à la S.A HLM PERIGORDIA doit être transféré à la société MESOLIA. Au 31 décembre 2014, le capital restant dû de l'ensemble de ces emprunts garantis s'élevait à 43 899,22 euros, représentant deux contrats d'emprunts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer les garanties d'emprunts à la société MESOLIA, dans les mêmes conditions

N°2016 - 121 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – FISAC – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme VALETTE

Après instruction des demandes par les services de la CCI et décision du Comité de pilotage, il est proposé l'octroi d'une subvention pour le projet ci-après :

| Bénéficiaire | Nature de l'opération | Montant des travaux éligibles | Département | FISAC | Subvention communale |
|------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------|----------|----------------------|
| LE GOURMET PERIGOURDIN | Réhabilitation du magasin | 12 419.40 | 1 781.30 | 1 781.30 | 0 |

La commune versera la part FISAC pour laquelle elle a reçu les fonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note que le Département de la Dordogne a versé à l'entreprise une subvention pour la réalisation d'un investissement immobilier dans le cadre du dispositif des « Opérations Urbaines Collectives » de la ville.

Il que la commune versera la contrepartie FISAC du montant équivalent à la subvention départementale et que les crédits sont prévus au budget.

N°2016 - 122 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES – ETALEMENT DE CHARGES : RESTRUCTURATION DE LA DETTE CREDIT AGRICOLE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'étalement des indemnités de remboursement anticipé sur 13 ans.

Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés du Centre Culturel et de Congrès.

N°2016-123 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE ET INTEGRATION AU BUDGET GENERAL DU RESULTAT DE L'ACTIVITE ASCENSEUR PANORAMIQUE ET DU BATIMENT « PORRET »

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le transfert de l'actif et du passif de l'ascenseur et du bâtiment « Porret » au budget général dont le détail figure dans le tableau annexé à la délibération.

Il prend acte des résultats ventilés.

Il décide de reporter au budget principal les résultats 2015 de l'activité « Ascenseur » et du bâtiment « Porret » tels qu'exposés.

Il décide de reporter au budget annexe Église Sainte Marie les résultats 2015 de l'activité Marché Couvert tels qu'exposés.

Il s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette affectation.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles y afférents.

N°2016-124 - BUDGET GENERAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions dans les conditions exposées.

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2016.

| Associations | Objet de la subvention | Montant |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------|
| PARI | Subvention exceptionnelle | 1.200,00 € |
| AVENIR SARLAT | Braderie d'été et marchés nocturnes | 7.625,00 € |
| Sarlat Handball Périgord Noir | Subvention Pass'Sport Club | 40,00 € |

N°2016-125 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. DUVAL

| Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|--|---|---------------------|---------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 023-023-01 | Virement à la section d'investissement | 276 800,00 € | |
| 042-6682-01 | Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre) | 381 300,00 € | |
| 042-6862-01 | Dotations aux amortissements des charges financières à répartir | | 381 300,00 € |
| 77-7718-01 | Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 276 800,00 € |
| | Total fonctionnement | 658 100,00 € | 658 100,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section d'Investissement | | | |
|---|---|-----------------------|-----------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641-01 | Emprunts en euros | 3 920 550,00 € | |
| 27-27638-01 | Autres créances immobilisées établissements publics | 1 898 400,00 € | |
| 27-27638-01 | Autres créances immobilisées établissements publics | 587 850,00 € | |
| 021-021-01 | Virement de la section de fonctionnement | | 276 800,00 € |
| 040-4817-01 | Pénalités de renégociation de la dette | 381 300,00 € | |
| 040-1641-01 | Pénalités emprunts en euros | | 381 300,00 € |
| 16-1641-01 | Emprunts en euros | | 6 130 000,00 € |
| | Total investissement | 6 788 100,00 € | 6 788 100,00 € |

Ces ouvertures de crédits concernaient la prise en compte, sur le budget général, de la totalité de l'emprunt restructuré. Or, cette restructuration concerne également les budgets annexes assainissement et centre culturel et de congrès ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la dette de la ville.

Il y a donc lieu d'annuler les mouvements de crédits validés le 23 septembre 2016 et de proposer des ouvertures de crédits correspondant à la part revenant à la ville. L'affectation par budget est calculée au prorata du montant du capital restant dû remboursé à la banque.

Cette procédure permettra une meilleure lisibilité de l'endettement de la commune et une analyse financière budget par budget ou agrégé avec l'ensemble des budgets annexes.

Il est proposé donc les ouvertures de crédits suivantes :

| Ouvertures de crédits - Section d'Investissement | | | |
|---|--|-----------------------|-----------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641-01 | Emprunts en Euros | 3 920 550,00 € | |
| 021-021-01 | Virement de la section de fonctionnement | | - 104 540,00 € |
| 16-1641-01 | Emprunts en Euros | | 4 025 090,00 € |
| | Total investissement | 3 920 550,00 € | 3 920 550,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 66-6688-01 | Autres charges financières | 104 540,00 € | |
| 023-023-01 | Virement à la section d'investissement | - 104 540,00 € | |
| | Total fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € |

Il est proposé également de redéployer ou de compléter les crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 pour tenir compte d'opérations nouvelles tel que ci-après :

| Ouvertures de crédits - Section d'Investissement | | | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 10-10222-01 | Fonds de Compensation de la T.V.A. | | 7 145,00 € |
| 10-1068-01 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 13 955,00 € |
| 2051-644-47 | Logiciels Maison de la Petite Enfance | 4 800,00 € | |
| 2051-421-19 | Logiciels Centre de loisirs du Ratz-Haut | 300,00 € | |
| 2313-950-48 | Travaux ascenseur panoramique | 2 200,00 € | |
| 2313-324-43 | Travaux Chapelle des Pénitents bleus | 3 700,00 € | |
| 2313-412-17 | Travaux Tennis Madrazès | 5 100,00 € | |
| 2315-824-24 | Travaux d'éclairage public | 5 000,00 € | |
| | Total investissement | 21 100,00 € | 21 100,00 € |

Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement

| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|--|-------------------|-------------------|
| 67-6745-40 | Subvention Pass'Sport Club Sarlat Handball Périgord Noir | 40.00 € | |
| 67-6745-212 | Subvention exceptionnelle PARI | 1 200.00 € | |
| 67-678-01 | Autres charges exceptionnelles | 61 585.00€ | |
| 022-022-01 | Dépenses imprévues de fonctionnement | - 21 000.00 € | |
| 66-66111-01 | Intérêts réglés à l'échéance | - 41 825.00 € | |
| 67-6745-94 | Subvention exceptionnelle AVENIR SARLAT | 7 625.00 € | |
| 73-7336-91 | Droits de place | | 7 625.00 € |
| | Total fonctionnement | 7 625.00 € | 7 625.00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler les mouvements de crédits validés lors du Conseil Municipal du 23/09/2016

Il approuve les virements et ouvertures de crédits ci-dessus.

N°2016-126 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. DUVAL

Ouvertures de crédits - Section d'investissement

| Imputations Chapitre/Article/Op | Libellés | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 16-1641 | Emprunts en euros | 1 684 100,00 € | |
| 16-1641 | Emprunts en euros | | 1 898 400,00 € |
| 021-021 | Virement de la section d'exploitation | | - 214 300,00 € |
| | Total investissement | 1 684 100,00 € | 1 684 100,00 € |

Ces ouvertures de crédits concernaient la prise en compte, sur le budget général, de la totalité de l'emprunt restructuré. Or, cette restructuration concerne également les budgets annexes assainissement et centre culturel et de congrès ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la dette de la ville.

Il y a donc lieu d'annuler les mouvements de crédits validés le 23 septembre 2016 et de proposer des ouvertures de crédits correspondant à la part revenant à la ville. L'affectation par budget est calculée au prorata du montant du capital restant dû remboursé à la banque.

Il est proposé donc les ouvertures de crédits suivantes :

| Ouvertures de crédits - Section d'investissement | | | |
|--|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Imputations Chapitre/Article/Op | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641 | Emprunts en euros | 1 684 100,00 € | |
| 16-1641 | Emprunts en euros | | 1 898 400,00 € |
| 021-021 | Virement de la section d'exploitation | | - 214 300,00 € |
| | Total investissement | 1 684 100,00 € | 1 684 100,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section de fonctionnement | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|
| Imputations Chapitre/Article/Op | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 023-023 | Virement à la section d'investissement | - 214 300,00 € | |
| 66-6688 | Autres charges financières | 214 300,00 € | |
| | Total fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler les mouvements de crédits validés lors du Conseil Municipal du 23/09/2016.

Il approuve les ouvertures de crédits ci-dessus.

N° 2016-127 - BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. DUVAL

| OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Imputations Chapitres/Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641 | Emprunts en Euros | 525 350,00 € | |
| 16-1687 | Autres dettes | | 587 850,00 € |
| 48-4818 | Charges à étaler | 62 500,00 € | |
| | Total Investissement | 587 850,00 € | 587 850,00 € |

Ces ouvertures de crédits concernaient la prise en compte, sur le budget général, de la totalité de l'emprunt restructuré. Or, cette restructuration concerne également les budgets annexes assainissement et centre culturel et de congrès ce qui aurait pour conséquence d'augmenter la dette de la ville.

Il y a donc lieu d'annuler les mouvements de crédits validés le 23 septembre 2016 et de proposer des ouvertures de crédits correspondant à la part revenant à la ville. L'affectation par budget est calculée au prorata du montant du capital restant dû remboursé à la banque.

Il est proposé donc les ouvertures de crédits suivantes :

| OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---|--|---------------------|---------------------|
| Imputations Chapitres/Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641 | Emprunts en euros | 525 350,00 € | |
| 16-1687 | Autres dettes | | 587 850,00 € |
| 040-4817 | Pénalités de renégociation de la dette | 62 500,00 € | |
| | Total investissement | 587 850,00 € | 587 850,00 € |

| OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Imputations Chapitres/Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 042-796 | Transfert de charges financières | | 62 500,00 € |
| 66-6688 | Autres charges financières | 62 500,00 € | |
| | Total fonctionnement | 62 500,00 € | 62 500,00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler les mouvements de crédits validés lors du Conseil Municipal du 23/09/2016.

Il approuve les virements de crédits ci-dessus.

N° 2016-128 - BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. DUVAL

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2015-151 du 11 décembre 2015 approuvant le transfert de l'activité ascenseur panoramique et la gestion de l'immeuble Porret sur le budget général.

Il précise qu'il y a désormais lieu de constater comptablement ces transferts, aussi il est proposé les ouvertures de crédit ci-après :

| OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Imputations Chapitres/Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 040-021 | Virement de la section d'exploitation | | 41 585.00 € |
| 10-1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 13 955.00 € | |
| 23-23131 | Travaux Marché couvert | 27 630.00 € | |
| | Total Investissement | 41 585.00 € | 41 585.00 € |

| OUVERTURES DE CRÉDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--|---|--------------------|--------------------|
| Imputations Chapitres/Articles | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 77-778 | Autres produits exceptionnels | | 61 585.00 € |
| 011-6061 | Electricité – Eau – Gaz | 5 000.00 € | |
| 011-6063 | Fournitures entretien et petit matériel | 5 000.00 € | |
| 011-61521 | Réparation bâtiment public | 5 000.00 € | |
| 011-6156 | Maintenance | 5 000.00 € | |
| 023-023 | Virement à la section d'investissement | 41 585.00 € | |
| | Total fonctionnement | 61 585.00 € | 61 585.00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits ci-dessus.

N°2016-129 - ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUVELLEMENT POINT LUMINEUX HLM LES CHENES VERTS

Rapporteur : M. DUVAL

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 1.768,15 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public ; Il approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.158,72 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 663,06 €.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

Communication : Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (comptes-rendus du Conseil Communautaire du 30 septembre et du 17 octobre 2016 conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le Seize Décembre à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 8 décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAINANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Étienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franck CHAMPOU.

Procurations : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Madame Gisèle FAUGERE à Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Monsieur Bruno PICARD à Madame Marie-Pierre VALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Carole DELBOS

N°2016-130 – CREATION DES SERVICES COMMUNS EN CHARGE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES ET SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un service commun en charge des finances et d'un service commun en charge des ressources humaines à partir du 1^{er} janvier 2017 telle que précisé

Il approuve les projets de conventions relatifs aux services communs annexés à la délibération et la suppression des postes concernés par le transfert :

- ↪ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- ↪ 2 rédacteurs,
- ↪ 2 Adjoint Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe,
- ↪ 1 Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe,
- ↪ 1 Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe,
- ↪ 1 Adjoint d'Animation de 1^{ère} Classe.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs.

N°2016-131 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CREATION DE POSTES

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des postes ci-dessous :

- ↳ deux postes d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} Classe, à temps complet (temps annualisé), affecté au service du Ratz-Haut ;
- ↳ un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, à temps complet (temps annualisé), affecté au service Restauration municipale et Entretien des locaux ;
- ↳ un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, à temps complet (temps annualisé), affecté au Centre Culturel.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

N°2016-132 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression des postes ouverts non pourvus au titre de la promotion interne 2016 :

- ↳ 5 attachés,
- ↳ 4 techniciens,

Il approuve la suppression de trois Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe, de quatre Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe, d'un Adjoint Technique de 2^{ème} Classe et d'un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe suite aux nominations.

Il autorise la modification correspondante du tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

N°2016-132bis - PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DANS LE CADRE D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le recrutement des assistant(e)s maternel(le)s peut intervenir sous la forme d'un contrat à durée déterminé à compter du 1^{er} janvier 2017.

N°2016-133 - TRANSFERT D'ACTIVITES AMICALE LAÏQUE – SUBVENTION – CONVENTION

Rapporteur : M. KNEBLEWSKI

Dans le cadre de la mise en œuvre du transfert d'activités, il a été décidé d'un commun accord qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 23.150 € serait versée à l'Amicale Laïque, montant correspondant aux indemnités de rupture conventionnelle versées par l'association à l'un de ses salariés. Le montant de la subvention étant supérieur au seuil de 23.000 €, une convention avec l'association bénéficiaire doit accompagner le versement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que cette dépense sera inscrite au budget.

N°2016-133bis - BUDGET GENERAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention suivante :

| Association | Objet de la subvention | Montant |
|-------------------------------------|---------------------------|----------|
| CAP Menuiserie – Lycée Pré de Cordy | Subvention Exceptionnelle | 500.00 € |

Il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2016.

N°2016-134 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits ci-dessous :

| Ouvertures de crédits - Section d'investissement | | | |
|---|---|---------------------|---------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT/OP | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 024-024-01 | Produits de cessions d'immobilisations | | 400 000,00 € |
| 10-10222-01 | F.C.T.V.A. | | 33 000,00 € |
| 10-10226-01 | Taxe d'aménagement | | 27 000,00 € |
| 10-1068-01 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | -13 955,00 € |
| 10-1068-01 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 13 955,00 € | |
| 13-1342-01 | Amendes de police | | 36 000,00 € |
| 21-2138-020 | Autres constructions | 400 000,00 € | |
| 204-20422-94 | Subventions d'équipement bâtiments et installations | 1 690,00 € | |
| 2158-024-36 | Matériel service festivités | 3 300,00 € | |
| 2158-823-33 | Matériel service espaces verts | - 3 300,00 € | |
| 2158-411-15 | Matériel dojo municipal | 1 050,00 € | |
| 2158-412-17 | Matériel tennis Madrazès | 2 250,00 € | |
| 2182-412-15 | Matériel de transport service sports | 14 150,00 € | |
| 2313-020-21 | Travaux bâtiment Porret | 4 000,00 € | |
| 2313-324-40 | Travaux Maison de La Boétie | 22 300,00 € | |
| 2313-412-15 | Travaux d'équipements sportifs | 5 100,00 € | |
| 2313-412-17 | Travaux tennis Madrazès | 16 050,00 € | |
| 2313-421-19 | Travaux Centre de Loisirs du Ratz-Haut | 1 500,00 € | |
| | Total investissement | 482 045,00 € | 482 045,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|--|---|--------------------|--------------------|
| Imputations CHAP/ART/FCT | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 012-6453-020 | Cotisations aux caisses de retraites | 47 000,00 € | |
| 65-657348-4222 | Subventions de fonctionnement versées aux autres communes | 8 000,00 € | |
| 66-66111-01 | Intérêts réglés à l'échéance | 5 000,00 € | |
| 73-73112-01 | Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises | | 40 000,00 € |
| 73-7318-01 | Autres impôts locaux ou assimilés | | 20 000,00 € |
| | Total fonctionnement | 60 000,00 € | 60 000,00 € |

N°2016-135 - BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements et les ouvertures de crédits ci-dessous :

| Virements de crédits - Section d'Investissement | | | |
|--|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Imputations Chapitre/Article | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 16-1641 | Emprunts en euros | | 587 850,00 € |
| 16-1687 | Autres dettes | | - 587 850,00 € |
| | Total investissement | 0,00 € | 0,00 € |

| Virements de crédits - Section de Fonctionnement | | | |
|---|---|------------------------------|--------------------------------|
| Imputations Chapitre/Article | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 011-611 | Cachets | 2 000,00 € | |
| 011-637 | Autres impôts taxes et versements assimilés | 3 000,00 € | |
| 66-66111 | Intérêts réglés à l'échéance | | 4 400,00 € |
| 66-6688 | Autres charges financières | | 600,00 € |
| | Total fonctionnement | 5 000,00 € | 5 000,00 € |

| Ouvertures de crédits - Section de fonctionnement | | | |
|--|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Imputations Chapitre/Article | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 66-6611 | Intérêts réglés à l'échéance | 4 100,00 € | |
| 74-74 | Subventions d'exploitation | | 4 100,00 € |
| | | 4 100,00 € | 4 100,00 € |

2016-136 - BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits ci-dessous :

| Ouvertures de crédits - Section d'investissement | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Imputations Chapitre/Article | Libellés | Dépenses | Recettes |
| 001-001 | Résultats d'investissement reporté | 102 834,61 € | |
| 021-021 | Virement de la section d'exploitation | | 21 360,00 € |
| 10-1068 | Autres réserves | - 13 955,00 € | |
| 10-1068 | Autres réserves | | 19 974,63 € |
| 10-1068 | Autres réserves | | 13 955,00 € |
| 23-23131 | Travaux Marché Couvert | - 33 589,98 € | |
| | Total investissement | 55 289,63 € | 55 289,63 € |

Ouvertures de crédits - Section de fonctionnement

| Imputations Chapitre/Article | Libellés | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|--|-------------------|-------------------|
| 023-023 | Virement à la section d'investissement | 21 360,00 € | |
| 011-6061 | Eau, électricité, gaz | - 6 000,00 € | |
| 011-6063 | Fournitures d'entretien et de petit équipement | - 5 000,00 € | |
| 011-61521 | Réparations bâtiments publics | - 5 000,00 € | |
| 011-6156 | Maintenance | - 4 000,00 € | |
| 75-758 | Produits divers de gestion courante | | 1 360,00 € |
| | Total fonctionnement | 1 360,00 € | 1 360,00 € |

2016-137 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

Virements de crédits - Section de Fonctionnement

| Imputations Chapitre/Article | Libellés | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|---------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 011-6228 | Rémunérations diverses | | 2 000,00 € |
| 66-66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 2 000,00 € | |
| | Total fonctionnement | 2 000,00 € | 2 000,00 € |

2016-138 - BUDGET GENERAL - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2016, soit :

| OPÉRATIONS | CRÉDITS OUVERTS EN 2016 | AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2016) |
|---|----------------------------|--|
| Opération 1 – Hôtel de ville | 155 800.00 € | 38 950.00 € |
| Opération 2 – Ateliers Municipaux | 270 200.00 € | 67 550.00 € |
| Opération 3 – Bâtiments Communaux | 566 800.00 € | 141 700.00 € |
| Opération 5 – Économie d'Énergie | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| Opération 6 - Cimetière | 4 500.00 € | 1 125.00 € |
| Opération 7 – Bâtiments scolaires | 88 700.00 € | 22 175.00 € |
| Opération 8 – Restaurants scolaires | 9 000.00 € | 2 250.00 € |
| Opération 10 – Cathédrale Saint Sacerdos | 42 900.00 € | 10 725.00 € |
| Opération 11 – Chapelle Pénitents Blancs | 281 200.00 € | 70 300.00 € |
| Opération 15 – Équipements sportifs | 47 000.00 € | 11 750.00 € |
| Opération 16 – Complexe Sportif | 4 500.00 € | 1 125.00 € |
| Opération 17 – Tennis Madrazès | 41 320.00 € | 10 330.00 € |
| Opération 18 – Mise en conformité piscine | 9 500.00 € | 2 375.00 € |
| Opération 19 – Centre Aéré | 40 700.00 € | 10 175.00 € |
| Opération 20 – Activités pour les jeunes | 2 700.00 € | 675.00 € |

| | | |
|---|----------------|--------------|
| Opération 21 – Bâtiment Porret | 21 650.00 € | 5 412.50 € |
| Opération 22 – Stationnement – Mobilier urbain | 236 500.00 € | 59 125.00 € |
| Opération 23 – Propreté Urbaine | 33 500.00 € | 8 375.00 € |
| Opération 24 – Éclairage public | 140 600.00 € | 35 150.00 € |
| Opération 25 – Signalisation routière | 4 500.00 € | 1 125.00 € |
| Opération 26 – Voirie et routes | 216 600.00 € | 54 150.00 € |
| Opération 27 – P.L.U. | 5 500.00 € | 1 375.00 € |
| Opération 33- Espaces Verts | 6 200.00 € | 1 550.00 € |
| Opération 34 – Redynamisation Centre Ville | | |
| Opération 35 – Musée-Œuvres et Objets d’Art | 19 100.00 € | 4 775.00 € |
| Opération 36 - Festivités | 49 400.00 € | 12 350.00 € |
| Opération 37- Police Municipale | 1 800.00 € | 450.00 € |
| Opération 40 – Maison de la Boétie | 36 300.00 € | 9 075.00 € |
| Opération 42 – Quartiers/Animations | 10 000.00 € | 2 500.00 € |
| Opération 43- Chapelle Pénitents Bleus | 6 050.00 € | 1 512.50 € |
| Opération 44 – Chapelle bon Rencontre | | |
| Opération 45 – Ancien Evêché | 7 700.00 € | 1 925.00 € |
| Opération 46 – Réhabilitation du secteur sauvegardé | 305 000.00 € | 76 250.00 € |
| Opération 47 – Petite Enfance | 28 600.00 € | 7 150.00 € |
| Opération 48 – Ascenseur Panoramique | 27 000.00 € | 6 750.00 € |
| TOTAL | 2 725 820.00 € | 681 455.00 € |

Il dit que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2017.

2017-139 - BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2016, soit :

| OPÉRATIONS | CRÉDITS OUVERTS EN 2016 | AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2016) |
|--|----------------------------|---|
| Opération 11 – Travaux Réseau Eau Potable | 487 143.25 € | 121 785.81 € |
| Opération 12 – Travaux Réseau Eau Pluviale | 45 000.00 € | 11 250.00 € |
| Opération 13 – Travaux sur la Cuze | 10 000.00 € | 2 500.00 € |
| Opération 14 – Travaux Protection Périmètre de captage | 30 000.00 € | 7 500.00 € |
| TOTAL | 572 143.25 € | 143 035.81 € |

Il dit que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2017.

2016-140 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2016, soit :

| OPÉRATIONS | CRÉDITS OUVERTS EN 2016 | AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2016) |
|--------------------------|----------------------------|--|
| Travaux d'Assainissement | 700 600.00 € | 175 150.00 € |
| Station d'Épuration | 21 100.00 € | 5 275.00 € |
| TOTAL | 721 700.00 € | 180 425.00 € |

Il dit que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2017.

2016-141 - BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES - EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2017

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2016, soit :

| CHAPITRES | CRÉDITS OUVERTS EN 2016 | AUTORISATION art. L1612-1 du CGCT (1/4 des crédits ouverts en 2016) |
|----------------------------------|----------------------------|--|
| 21 – Immobilisations corporelles | 51 000.00 € | 12 750.00 € |
| 23 – Immobilisations en cours | 47 770.00 € | 11 942.50 € |
| TOTAL | 98 770.00 € | 24 692.50 € |

Il dit que les dépenses définitives seront inscrites au budget primitif 2017.

2016-142- ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DU PLANTIER - MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION MODULEE

Rapporteur : Mme COLARDEAU-TRICHET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle tarification suivante:

TARIFS 2017 ALSH MATERNEL DU PLANTIER

| | Sarlat et communauté de communes du Pgd Noir | Hors communauté de communes du Pgd Noir | ½ journée + repas Com com du Pgd Noir (¾ du prix de base) | ½ journée + repas Hors Com com du Pgd Noir (¾ du prix de base) |
|---|---|--|--|---|
| Passeport CAF à 4 € | 7,00 | 12,00 | 5,00 | 9,00 |
| Passeport CAF à 3 € | 8,00 | 13,00 | 6,00 | 10,00 |
| QF entre 623 € et 750 € Allocataire CNAF/MSA | 11,00 | 15,00 | 8,25 | 11,25 |
| QF entre 751 et 850 € Allocataire CNAF/MSA | 12,00 | 16,00 | 9,00 | 12,00 |
| QF entre 851 € et 950 € | 13,00 | 18,00 | 9,75 | 13,50 |

| | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Allocataire CNAF/MSA | | | | |
| QF à partir de 951 € Allocataire CNAF/MSA | 14,00 | 19,00 | 10,50 | 14,25 |
| Non allocataire CNAF NI MSA | 18,01 | 23,01 | 15,00 | 18,26 |
| RSA socle (avec pass caf 4 €) | 1,72 | 6,72 | 1,72 | 6,72 |
| (avec pass caf 3 €) | 2,72 | 7,72 | 2,72 | 7,72 |
| Hors département Mais allocataire CNAF/MSA | / | 25,50 | | |
| Hors France Donc aucune aide | | 29,51 | | |

| |
|---|
| QF = total des revenus ÷ nombre de parts ÷ 12 mois |
|---|

Explications diverses :

Les tarifs sont calculés en fonction de :

- du QF
- de la caisse (MSA ou CNAF)
- des aides de la CAF (passeport CAF) ou de la MSA (bon MSA)
- des aides pour les bénéficiaires du RSA socle

Listes et montant des aides :

- CNAF 4,01 €
- MSA 4,16 €
- Passeport CAF 3 € ou 4 € suivant QF
- Bon MSA 3,80 €
- RSA socle 5,28 €

2016-143 - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE RUE DES TROUBADOURS CAIRELS – ASSOCIATION SAINT MICHEL

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que le déclassement envisagé ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation assurées par la rue du Troubadour Cairels.

Il décide de déclasser cette partie du domaine public de la rue du Troubadour Cairels vers le domaine privé de la commune conformément au plan.

Il approuve la cession de la parcelle ainsi constituée moyennant la somme forfaitaire de 500 €.

Il dit que tous les frais inhérents à cette opération seront supportés par l'acquéreur.

2016-144 - FOYER LOGEMENT DU PLANTIER – RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Rapporteur : Mme DELATTAIGNANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation du bail emphytéotique conclu le 10 février 1997 avec l'Office Public Départemental HLM de la Dordogne, aujourd'hui dénommé « Dordogne Habitat ».

Il approuve l'indemnité de résiliation à verser à l'emphytéote pour un montant de 400.000 €.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte sous-seing privé entérinant cette résiliation.

Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

2016-145 - FOYER LOGEMENT DU PLANTIER – CESSIION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE SARLAT-PERIGORD NOIR

Rapporteur : Mme DELATTAIGNANT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la cession du Foyer Logement au CIAS Sarlat-Périgord Noir au prix de 400.000 €.

Il dit que les frais seront supportés par le CIAS Sarlat-Périgord Noir conformément à la délibération du conseil d’administration du 28 novembre 2016.

Il autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer l’acte authentique ainsi que les documents inhérents à la concrétisation de cette opération.

2016-146 - RESEAU AEP – INTERCONNEXION DES RESEAUX DE SARLAT ET DE SAINT VINCENT LE PALUEL

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet de convention ci-annexé relatif à l’interconnexion des réseaux d’Adduction d’Eau Potable de la commune de Sarlat et du SIAEP de Saint-Vincent-le-Paluel.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents inhérents à cette opération.

2016-147 - CIMETIERE – RETROCESSION D’UNE CONCESSION

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la rétrocession à la commune de la concession décrite ci-dessus pour un montant de 705 €.

Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

2016-148 - ACQUISITION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE DES CLARISSES

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’acquisition de la parcelle cadastrée BM n° 506 figurant au plan ci-annexé moyennant la somme forfaitaire de 15 €.

Il désigne la SCP Bertrand et Jean-Baptiste GUILLAUME, Notaires, et le cabinet AGEFAUR, Géomètres-Experts.

Il dit que tous les frais inhérents à cette opération seront supportés par l’acquéreur.

2016-149 - APPEL A PROJET DE L’AGENCE DE L’EAU ADOUR GARONNE : « REDUIRE LES FUITES DANS LES REAUX D’EAU POTABLE » - RENOUELEMENT DE RESEAUX FUYARDS SUR DIVERS SECTEURS DU TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le programme de travaux et décide de sa réalisation :

| Nom de rue | Linéaire (ml) | Nombre de branchements | Montant hors branchements (€ H.T.) | Montant (€ H.T.) |
|--|---------------|------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| rue du Tunnel | 85 | 10 | 20 800,00 € | 24 400,00 € |
| rue du Troubadour Cairel | 255 | 22 | 54 800,00 € | 63 600,00 € |
| route des Rhodes | 1580 | 20 | 129 200,00 € | 125 600,00 € |
| route du Pignier des Rhodes | 680 | 10 | 53 600,00 € | 51 600,00 € |
| secteur de la Brande | 920 | 80 | 224 000,00 € | 255 600,00 € |
| route du Pech Eternel | 2100 | 30 | 208 400,00 € | 220 400,00 € |
| rue Jean Mermoz (HLM de Grogeac) | 575 | 65 | 113 800,00 € | 139 400,00 € |
| route de Desmouret | 830 | 32 | 112 800,00 € | 125 600,00 € |
| rue Sylvia Montfort | 605 | 28 | 87 600,00 € | 98 400,00 € |
| rue Jean Moulin | 285 | 14 | 38 000,00 € | 43 600,00 € |
| route de Vitrac | 800 | 5 | 59 800,00 € | 61 800,00 € |
| route des Pechs | 1230 | 35 | 233 000,00 € | 247 000,00 € |
| Rue de la Chambeaudie et rue Pierre Brossard | 500 | 33 | 71 800,00 € | 88 200,00 € |
| TOTAL : | 10445 | 384 | 1 407 600,00 € | 1 545 200,00 € |

Il arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- Subventions de l'Agence de l'Eau (37 % hors branchement) 520.812,00 € HT
- Emprunts, fonds libres 1.024.388,00 € HT

Il sollicite l'attribution des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Il adopte la charte de qualité des réseaux d'eau potable.

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, signer le marché de travaux associé, tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de l'opération (recherches de subventions, signature des dossiers techniques, négociations...).

2016-150 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion de la commune de Sarlat- La Canéda au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité ;

Il autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

Il approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

Il s'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Sarlat-La Canéda est partie prenante.

Il s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Sarlat-La Canéda est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Remboursement frais suite accident MPE*
- *MAPA - Evolution des matériels et logiciels du système d'information*
- *Liste des concessions funéraires vendues pour le 4^{ème} trimestre 2016*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.